



Rapport public du **SCRS**



Service canadien du
renseignement de sécurité

Canadian Security
Intelligence Service

Canada

ISSN : 1495-0154

N° de catalogue : PS71F-PDF

Publié en mars 2026

www.canada.ca/SCRS

© Sa Majesté le roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique, 2026.

Also available in English under the title: *CSIS Public Report 2025*

Rapport public du **SCRS**

2025

Reconnaissance des terres

Le Service canadien du renseignement de sécurité tient à préciser que le présent rapport a été rédigé et publié sur le territoire traditionnel et non cédé des Algonquins Anishinaabeg.

Table des matières

Message du directeur	5
La sécurité nationale en 2025	8
Faits saillants	10
Opérations et analyse	12
Ingérence étrangère et espionnage	13
Tenue de la 45 ^e élection générale	20
Extrémisme violent	21
Sécurité de l'économie et des recherches	28
Lutte contre la prolifération	36
Cybersécurité	36
Filtrage de sécurité	38
Centre intégré d'évaluation des menaces	41
Renforcer et élargir les partenariats	43
Politiques et responsabilisation	46
Évolution de notre façon de travailler	51

Message

du

directeur



Bilan de l'année : s'adapter à un environnement en constante évolution

L'année 2025 a été une année de turbulences pour le Canada comme pour beaucoup d'autres pays dans un monde où les certitudes s'effritent. Tandis que le gouvernement du Canada compose avec des difficultés croissantes sur le plan de la géopolitique et de la sécurité, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) joue un rôle essentiel pour protéger la sécurité nationale et offrir au gouvernement un avantage en matière de renseignement. En 41 ans d'histoire, notre rôle n'a jamais été aussi crucial.

Le rapport public de cette année rend compte de la complexité de l'environnement de sécurité nationale actuel au Canada. De plus, il souligne en quoi les exigences auxquelles nous devons satisfaire influent sur nos activités et il décrit comment nous continuons de relever les défis toujours croissants pour le Canada.

Le SCRS est souvent limité dans ce qu'il peut dire publiquement, mais j'espère que nous avons su trouver un juste équilibre dans le présent rapport. Nous voulons nous montrer précis, clairs et ouverts tout en protégeant les informations qui doivent rester secrètes pour préserver l'intégrité de nos opérations. Dans un monde où la diplomatie et la collaboration sont de plus en plus importantes pour la sécurité et la prospérité du pays, nous veillerons à déployer de plus en plus d'efforts pour régler les questions de sécurité nationale en collaborant avec les services étrangers qui entendent défendre nos intérêts communs et en confrontant ceux dont les activités menacent ces intérêts. Nous continuerons de recueillir des renseignements, de donner des conseils et de prendre des mesures pour protéger le Canada. Nous informerons aussi les Canadiens et les Canadiennes quand il est dans leur intérêt de le faire. Même lorsque nous ne pouvons pas parler des mesures que nous prenons ni des informations

que nous possédons, nous continuons de rendre des comptes au Parlement et faisons continuellement l'objet d'examen de la part des organismes chargés de s'assurer que nos activités servent les intérêts du Canada et de la population canadienne.

Avec le recul, l'année 2025 aura été une année de grandes réalisations et de rappels brutaux. Les réussites que nous avons connues dans la lutte contre le terrorisme ont mené à des interventions policières, y compris à l'arrestation de membres du groupe Hide and Stalk à Québec et à celle d'un mineur qui avait l'intention de commettre une attaque violente contre des Juifs et des policiers à Montréal. Le présent rapport donne des exemples des progrès que nous avons accomplis en matière de contre-espionnage et de lutte contre l'ingérence étrangère. Il décrit en outre comment nous avons contré un cas de répression transnationale qui mettait des vies en danger et empêché des tentatives de cyberintrusion de la part d'États étrangers. Il importe aussi de souligner que nous avons fourni des renseignements et des conseils cruciaux pour favoriser la sécurité du Canada dans le cadre du programme ambitieux de croissance économique et de diversification du gouvernement.

En 2025, nous avons également déployé des efforts impressionnants pour investir dans nos capacités et revoir nos priorités opérationnelles afin de mettre l'accent sur les initiatives qui ont le plus de valeur et le plus de retombées. Dans son budget de 2025, le gouvernement a octroyé au SCRS des fonds réservés à des fins précises, dont 60 millions de dollars pour soutenir les capacités de défense du Canada et accroître notre soutien direct en matière de renseignement à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Il a également prévu 25,7 millions de dollars afin que le SCRS et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) puissent contribuer à appuyer les garanties liées à la sécurité nationale prévues dans la *Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs*.

De plus, dans son budget de 2025, le gouvernement exigeait des organisations fédérales qu'elles trouvent des solutions pour réaliser des économies annuelles à la suite de l'Examen exhaustif des dépenses, et le SCRS devait lui aussi se plier à l'exercice. Bien que nous ayons élaboré différentes solutions prévoyant des coupures allant jusqu'à 15 % du budget du SCRS, le gouvernement a choisi de fixer le pourcentage de réduction des dépenses annuelles du SCRS à seulement 2 %, ce qui correspond à l'objectif fixé à certains de nos partenaires du milieu du renseignement, de la défense et de l'application de la loi. Nous devons donc réaliser des économies de l'ordre de 14,4 millions de dollars par année à compter de 2026. Pour ce faire, nous comptons réaliser des gains d'efficacité dans notre façon de travailler, diminuer le nombre de postes de cadre et adapter les programmes existants au lieu de réduire la taille d'un effectif hautement spécialisé qui possède déjà les habilitations de sécurité requises.

Tout au long de 2025, nous avons continué de bâtir de nouvelles relations bilatérales et multilatérales ainsi que d'approfondir nos partenariats à l'étranger. L'alliance que forme le Groupe des cinq demeure solide, mais nous avons déterminé qu'il était avantageux pour nous d'approfondir notre collaboration avec des partenaires régionaux en Europe, dans l'Indo-Pacifique et au Moyen-Orient, entre autres. Comme nous entretenons de nombreuses relations de confiance dans le milieu du renseignement partout dans le monde, nous pouvons collaborer avec ces partenaires pour défendre nos intérêts communs et établir de vastes alliances fondées sur la confiance afin de servir les intérêts nationaux du pays. Parmi nos partenaires étrangers, certains ne partagent pas l'ensemble des valeurs et des intérêts

du Canada, mais nous collaborons avec eux quand les intérêts de notre pays et du leur convergent et, lorsque ce n'est pas le cas, nous entretenons des échanges francs avec eux de façon à faire avancer les intérêts du Canada. En 2026, il faudra poursuivre et accentuer nos efforts pour bâtir un Canada plus souverain et plus résilient.

Au SCRS, nous avons veillé à instaurer l'environnement de travail nécessaire ainsi qu'à renforcer le leadership et les compétences dont nous avons besoin pour offrir le meilleur de nous-mêmes. Je me suis employé personnellement, tout comme mon équipe de la haute direction l'a fait également, à établir des attentes et des responsabilités claires pour les cadres, à corriger les problèmes de comportement en milieu de travail et à bâtir un climat de confiance à tous les niveaux et dans toutes les directions du SCRS, et ce, au moyen d'échanges directs et honnêtes. Nous avons nommé la première ombuds du SCRS et publié le premier rapport annuel sur les cas d'inconduite et les actes répréhensibles, ce qui aidera l'organisation à traiter les problèmes en milieu de travail de façon transparente. Ainsi, l'ensemble du personnel du SCRS devra rendre compte des moyens pris pour remplir l'obligation qu'ils ont de favoriser un milieu de travail positif qui repose sur l'inclusion, la mobilisation et la solidarité. Les membres du personnel se consacrent au service de leur pays et, aujourd'hui plus que jamais, ils doivent donner leur plein potentiel au travail parce que les Canadiens et les Canadiennes ont besoin d'eux. Or, pour être en mesure de le faire, ils doivent sentir qu'ils peuvent se présenter au travail tels qu'ils sont pour donner le meilleur d'eux-mêmes.

À l'instar des rapports des années antérieures, le rapport de 2025 contient des détails sur ce que nous avons vu et ce que nous avons fait dans la dernière année. Il a pour but d'aider la population canadienne à mieux comprendre le contexte de la sécurité nationale et le travail que nous accomplissons pour assurer sa sécurité et sa prospérité. Si nous donnons des exemples de ce que nous avons constaté, c'est pour aider la population à renforcer sa résilience face aux menaces et à prendre des décisions plus éclairées. J'espère que le présent rapport rassurera les Canadiens et les Canadiennes en leur montrant que le SCRS et ses partenaires de l'appareil canadien de la sécurité et du renseignement sont là pour eux et qu'ils veillent sans relâche à leurs intérêts.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dan Rogers', written in a cursive style.

Dan Rogers
Directeur, Service canadien du renseignement de sécurité

La sécurité nationale en 2025

Janvier

Publication du Rapport final de l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux.

Février

Le gouvernement du Canada ajoute sept organisations criminelles transnationales à la liste des entités terroristes inscrites : Cártel del Golfo, Cártel de Sinaloa, La Familia Michoacana, Cárteles Unidos, La Mara Salvatrucha, Tren de Aragua et Cártel de Jalisco Nueva Generación.

Mars

Un homme de Winnipeg est accusé de trois infractions de terrorisme pour des activités relevant de l'extrémisme violent à caractère nihiliste.

Avril

45^e élection générale.

Le SCRS préside le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections. Selon les conclusions énoncées dans le *Rapport rétrospectif relatif à la 45^e élection générale*, même si des tentatives visant à miner l'élection ont été détectées, le groupe d'experts du Protocole public en cas d'incident électoral critique n'a relevé aucun incident ayant eu des répercussions sur la capacité du Canada de tenir des élections libres et équitables.

Mai

L'honorable Gary Anandasangaree, C.P., C.R., député, devient ministre de la Sécurité publique.

Juin

40^e anniversaire du pire acte terroriste de l'histoire du Canada : l'attentat à la bombe contre un vol d'Air India qui a fait 329 morts.

Juillet

En plaidant coupable, une femme de Montréal devient la première personne à être condamnée pour le rôle qu'elle a joué à titre d'épouse en soutien à une entité terroriste, à savoir l'État islamique en Irak et en Syrie (EIIS).

Quatre membres du groupe Hide and Stalk sont arrêtés et accusés d'infractions liées aux armes, et trois d'entre eux sont également accusés d'avoir facilité une activité terroriste.

Le Bureau de l'ombuds du SCRS est mis sur pied.

Le Canada et d'autres pays font paraître une déclaration commune sur les menaces de l'État iranien en Europe et en Amérique du Nord.

Le SCRS publie son premier rapport annuel sur les cas d'inconduite et les actes répréhensibles.



Août

Le directeur du SCRS participe à la conférence LATITUDE de l'institut canadien de sécurité arctique à Haines Junction, au Yukon.

Un adolescent de Montréal qui avait l'intention de perpétrer au moins une attaque au nom de l'État islamique est arrêté et accusé de diverses infractions de terrorisme.

Septembre

Le gouvernement du Canada inscrit le gang de Lawrence Bishnoi sur la liste des entités terroristes.

Le SCRS diffuse une alerte intitulée : « Protection des jeunes pousses technologiques : exploitation des concours de pitch internationaux ».

Le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR) fait paraître le *Rapport spécial sur l'accès légal aux communications par les organismes de sécurité et de renseignement*.

Un propagandiste néonazi connu sous le nom de Dark Foreigner est reconnu coupable de trois infractions de terrorisme et condamné à dix ans d'emprisonnement.

Octobre

Un ancien employé d'Hydro-Québec subit son procès pour espionnage économique.

Un membre fondateur du collectif Terrorgram plaide coupable à trois infractions de terrorisme.

Novembre

Le directeur du SCRS prononce son premier discours annuel sur les menaces pour la sécurité au Canada.

Décembre

Le gouvernement du Canada ajoute quatre noms à la liste des entités terroristes inscrites : 764, Maniac Murder Cult, collectif Terrorgram et État islamique au Mozambique (groupe affilié à l'EIIS).

Un membre des Forces armées canadiennes est arrêté et accusé dans le cadre d'une opération policière conjointe sur l'ingérence étrangère et la sécurité de l'information.



Protection des jeunes pousses technologiques : exploitation des concours de pitch internationaux

APERÇU

Les concours de pitch (ou argumentation) internationaux, en particulier ceux affiliés au gouvernement chinois ou au Parti communiste chinois (PCC), peuvent présenter des risques importants pour les jeunes pousses technologiques occidentales. Si les événements offrent à ces entreprises une visibilité et des possibilités de financement, ils peuvent également être exploités par des entités étrangères désireuses d'acquiescer et de profiter des innovations et des talents occidentaux.

Les jeunes pousses qui participent à ces événements courent le risque de perdre leur propriété intellectuelle ou de voir leurs données elles-mêmes à jamais exposées et leurs employés ciblés. Les entreprises doivent être conscientes de ces risques et prendre des mesures pour les atténuer. Les entreprises doivent être conscientes de ces risques et prendre des mesures pour les atténuer.

MENACE

Depuis plusieurs années, des entités affiliées au gouvernement chinois et au PCC organisent des concours de présentation pitch dans des villes des États-Unis, du Canada et dans d'autres pays. Ces événements encouragent souvent les jeunes entreprises occidentales à présenter leurs projets innovants sans l'ajout de garde du corps. Les entreprises de Chine ont pu bénéficier de la confidentialité et de la réputation de pitch en silence, des subventions et des investissements, un soutien à la présélection, des possibilités de pénétrer le marché et d'autres avantages en Chine.

Bien que présentés comme des perspectives lucratives pour les jeunes entreprises occidentales, ces concours semblent principalement destinés à attirer en Chine des technologies et des talents occidentaux. Ils ont permis de renforcer les capacités technologiques chinoises et de faire progresser l'objectif déclaré par la Chine, soit devenir un chef de file mondial dans les secteurs technologiques clés.

Organisateur d'un concours en ligne tenu à Atlanta en 2022 a souligné, sur un site Web chinois, que l'événement était « ouvert aux talents étrangers » en Chine et a encouragé l'arrivée et la contribution de la Chine dans le domaine de l'innovation et de l'entrepreneuriat mondial. Parmi les finalistes américains de l'édition 2022 figuraient des projets de développement de véhicules autonomes et de technologies de pointe.

Certains événements exigent des jeunes pousses qu'elles fournissent des informations détaillées dans leur proposition et à différentes étapes du concours, notamment des données sur leurs brevets, leurs stratégies commerciales, financières et marketing ainsi que des données personnelles et des photos. Pour avoir droit aux prix et aux investissements potentiels, les jeunes pousses doivent parfois s'engager à fournir des données personnelles et des informations détaillées de la vie privée, notamment les noms, les adresses, les numéros de téléphone, les nouvelles sources de financement et d'autres technologies prioritaires pour la Chine, ainsi que des informations relatives à leur famille.

En 2024, une municipalité chinoise a organisé des concours de pitch aux États-Unis, en Australie, au Canada, au Royaume-Uni et dans d'autres pays, ses participants ont été invités à fournir des informations détaillées et à fournir des informations bancaires, personnelles et relatives à leur passeport afin de recevoir des prix et des investissements. Tous les projets présentés devaient correspondre à sept technologies prioritaires dans les domaines industriels de la vie privée, notamment les semi-conducteurs, la biotechnologie, les nouvelles sources de financement, la fabrication de pointe et d'autres technologies prioritaires pour la Chine, ainsi que des informations relatives à leur famille.

L'Association des sciences et technologies de Chine (ASTC) joue un rôle clé dans bon nombre de ces événements. La commission d'éthique sur l'économie et la sécurité États-Unis-Chine décrit l'ASTC comme un organe constitué du gouvernement chinois. L'ASTC agit comme un pont entre le PCC et le gouvernement des États-Unis et contribue à l'échange scientifique et technologique du pays. Des documents internes de l'ASTC indiquent qu'elle constitue une force importante pour le pays afin de faire de la Chine une puissance mondiale dans le domaine des sciences et des technologies.

Depuis 2018, l'ASTC organise chaque année les concours d'innovation et d'entrepreneuriat pour les talents étrangers en Chine partout dans le monde. L'événement a attiré au total plus de 100 projets. L'ASTC indique que les concours de 2024 rassembleront à lui seul 2 032 projets d'innovation scientifique et technologique provenant de 50 pays.



Source de l'image : GRC



Source de l'image : Reuters



Faits saillants



Rapports de renseignement

En 2025, le SCRS a produit **1 518** rapports de renseignement.



Mesures de réduction de la menace (MRM)

En 2025, le SCRS a pris

- **1** MRM nécessitant un mandat;
- **15** MRM ne nécessitant pas de mandat.



Filtrage de sécurité

Programme de filtrage de sécurité pour le gouvernement

- Demandes reçues en 2025 : **129 130**
- Demandes traitées en 2025 : **129 740**

*La différence résulte du traitement de demandes reçues antérieurement.

Programme de filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté

- Demandes reçues en 2025 : **438 600**
- Demandes traitées en 2025 : **427 100**

Loi sur Investissement Canada (LIC)

- Avis d'investissement suscitant des préoccupations liées à la sécurité nationale examinés par le SCRS en 2025 : **1 106**



Mandats et autorisations judiciaires

obtenus en 2025

- Mandats : **100**
- Ordonnances de la Cour : **15**
- Ordonnances d'assistance : **7**
- Ordonnance de communication : **1**



Partenariats du SCRS

Ententes avec des organismes canadiens

- **86** ententes

Ententes avec des organismes étrangers

- **323** ententes dans 158 pays et territoires



Accès à l'information et protection des renseignements personnels

En 2025, le taux de respect des délais s'est élevé à

- **62 %** pour les demandes liées à la *Loi sur l'accès à l'information*
- **43 %** pour les demandes de Canadiens et Canadiennes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels (LPRP)*
- **14 %** pour l'ensemble des demandes reçues en vertu de la LPRP*

*Environ 90 % des demandes reçues en vertu de la LPRP concernent des personnes qui souhaitent obtenir des informations sur l'état d'avancement de leur demande d'immigration.



Nombre d'examens effectués par l'OSSNR et le CPSNR

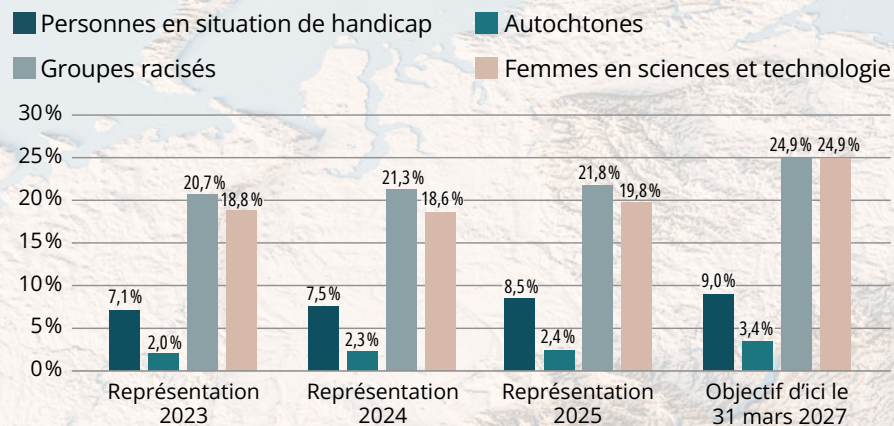
Examens en cours : **30**

Examens terminés : **8**

Demandes d'information : **71**

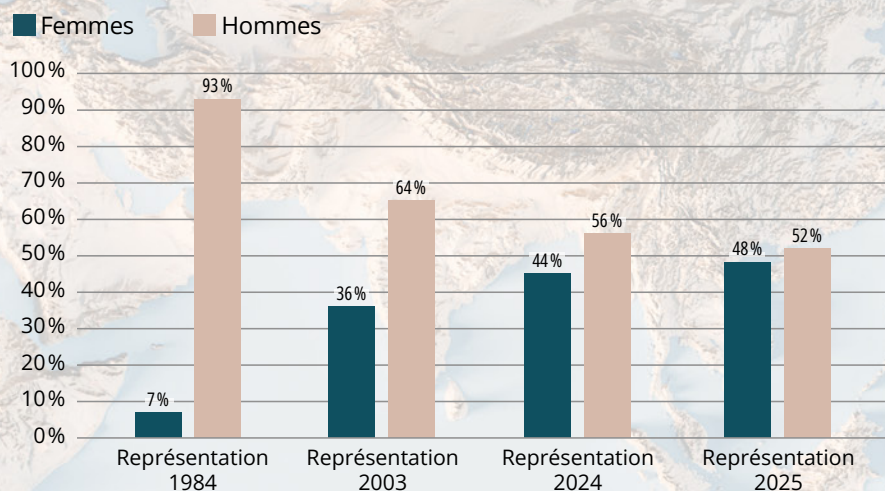
Ressources humaines

Données sur le personnel

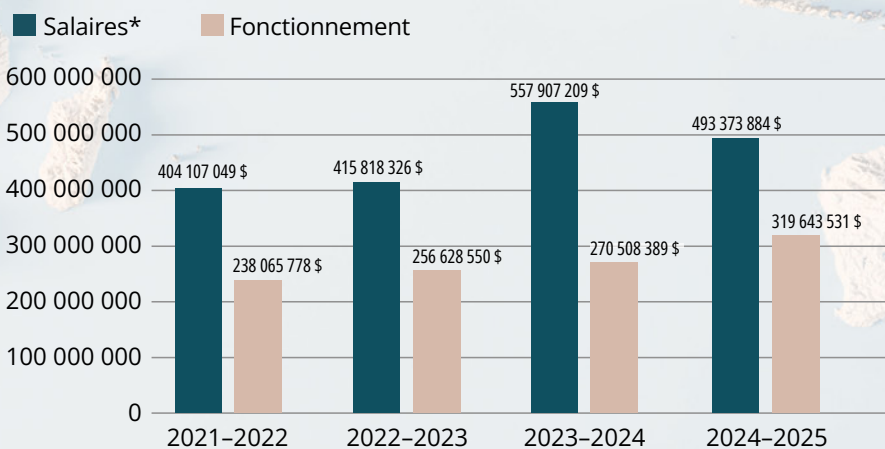


Nota : Les données présentées dans le tableau ci-dessus n'englobent pas le poste de directeur du SCRS ni les postes d'employés occasionnels et d'étudiants.

Données sur les agents et agentes de renseignement



Dépenses



*Les coûts salariaux comprennent les coûts du régime d'avantages sociaux des employés.



Opérations et analyse

Le SCRS enquête sur les activités qui correspondent à la définition de « menaces envers la sécurité du Canada » énoncée dans la *Loi sur le SCRS*. Plus précisément, il est autorisé à enquêter sur l'espionnage et le sabotage, l'ingérence étrangère, le terrorisme et l'extrémisme violent ainsi que la subversion. En revanche, il lui est interdit d'enquêter sur les activités licites de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation d'un désaccord.

En 2025, le SCRS a mis au point des consignes qui précisent le niveau et le type de risque qu'il prend pour remplir sa mission, à savoir sauvegarder la prospérité et les intérêts du Canada en matière de sécurité nationale et protéger sa population. Dans certains cas, il convient d'adopter une approche souple et ouverte relativement à la prise de risques justifiés et, dans d'autres, il convient plutôt d'éviter les risques et de maintenir un environnement de contrôle rigoureux.

Fonctions

- Enquêter sur les activités soupçonnées de constituer des menaces pour la sécurité du Canada, en faire rapport au gouvernement du Canada et le conseiller à ce sujet.
- Prendre des mesures pour réduire la menace s'il existe des motifs raisonnables de croire que la sécurité du Canada est menacée.
- Fournir des évaluations de sécurité sur les personnes qui doivent avoir accès à des informations classifiées ou à des sites sensibles au gouvernement du Canada.
- Fournir des conseils sur les questions de sécurité en rapport avec l'exercice des pouvoirs et fonctions conférés par la *Loi sur la citoyenneté* ou la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.
- Recueillir des renseignements étrangers, dans les limites du Canada, à la demande du ministre des Affaires étrangères ou du ministre de la Défense nationale.

- Diffuser les évaluations du Centre intégré d'évaluation des menaces (CIEM) qui permettent au gouvernement du Canada de prendre des décisions et des mesures éclairées en ce qui a trait à la menace terroriste.
- Dissuasion : Transmettre directement ou indirectement des informations à un auteur de menace ou à une personne touchée par une menace afin d'influer sur son comportement ou de réduire la menace.

Mesures de réduction de la menace

Depuis 2015, le SCRS est autorisé à prendre des mesures de réduction de la menace (MRM), soit des mesures opérationnelles visant à réduire une menace envers la sécurité du Canada, selon la définition qui en est donnée à l'article 2 de la *Loi sur le SCRS*.

Les MRM se divisent généralement en trois catégories :

- Exploitation : Communiquer des informations à un tiers afin que celui-ci puisse prendre des mesures, à sa discrétion, contre les activités liées à la menace détectées.
- Ingérence : Miner directement la capacité d'un auteur de menace de se livrer à une activité liée à la menace.

En 2025, le SCRS a pris 1 MRM nécessitant un mandat et 15 MRM ne nécessitant pas de mandat.

Ingérence étrangère et espionnage

Des acteurs étatiques poursuivent leurs activités d'ingérence étrangère et d'espionnage au Canada même si la population est désormais mieux informée au sujet de ces menaces. Des États étrangers cherchent toujours à faire progresser leurs intérêts en utilisant des moyens préjudiciables pour la sécurité nationale, la cohésion sociale et la souveraineté du Canada. Sont pris pour cible tous les ordres de gouvernement, des entreprises et des organisations du secteur privé, des universités, des groupes de la société civile et des communautés culturelles, ethniques et religieuses du Canada.

Aux termes de la *Loi sur le SCRS*, l'ingérence étrangère se définit comme l'ensemble des activités « qui touchent le Canada ou s'y déroulent et sont préjudiciables à ses intérêts, et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers quiconque ». L'ingérence étrangère nuit aux institutions démocratiques du Canada, entrave le discours public et mine la confiance envers le gouvernement. Elle peut prendre la forme d'actes d'intimidation et de coercition contre des membres de communautés ethniques, religieuses et culturelles au Canada.

En 2025, l'ingérence étrangère et l'espionnage au Canada étaient principalement le fait de la République populaire de Chine (RPC), de l'Inde, de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et du Pakistan. Cependant, comme la donne géopolitique change et que le contexte mondial est de plus en plus multipolaire, d'autres États étrangers ont aussi tenté de s'ingérer au Canada. Au cours de la dernière année, plusieurs États, leurs services de renseignement et d'autres organisations qui y sont affiliés ont mené des activités d'ingérence étrangère et d'espionnage pour atteindre leurs objectifs, tout en minant la sécurité nationale, les valeurs et la prospérité économique du Canada.

Lorsqu'ils se livrent à de l'ingérence étrangère et à de l'espionnage, les États étrangers peuvent s'y prendre de différentes façons :



Élicitation :

Manipuler une personne, au cours d'une conversation informelle, pour qu'elle révèle des informations utiles et sensibles.



Démarches intéressées :

Nouer une relation ou des liens d'amitié solides avec une personne pour la manipuler et obtenir des faveurs et des informations utiles.



Coercition :

Exercer un chantage ou proférer des menaces contre une personne pour qu'elle fournisse un accès ou des informations utiles et sensibles.



Corruption et financement illégal :

Se servir d'une personne comme intermédiaire dans le cadre d'activités de corruption ou de financement illégal.



Cyberactivités malveillantes :

Compromettre des appareils électroniques par différents moyens, dont la fraude psychologique par courriel, les rançongiciels et les maliciels.



Manipulation d'informations :

Modifier, déformer ou contrôler à dessein les informations pour changer l'environnement de l'information.



Désinformation étrangère :

Créer et diffuser délibérément de fausses informations pour tromper des gens, des organisations et des pays, souvent dans le cadre de vastes opérations d'informations visant à manipuler des groupes de personnes.



Répression transnationale :

Efforts déployés par un État étranger, directement ou indirectement, pour intimider des individus ou des groupes vivant en dehors de son territoire, les influencer et exercer des représailles contre eux.

Les acteurs étrangers mènent différentes activités pour accroître leur influence au Canada. Dans certains cas, il peut s'agir d'activités clandestines, trompeuses ou menaçantes qui franchissent la ligne de la diplomatie légitime pour devenir de l'ingérence.

Les auteurs de menace prennent pour cible des politiciens, des journalistes, des fonctionnaires, des universitaires (actuels et anciens) ainsi que des membres de diverses communautés au Canada. Ils cultivent ensuite des relations secrètes avec eux. Leur but consiste à influencer les décideurs canadiens afin qu'ils adoptent des positions, des discours et des politiques qui présentent une image positive de leur propre pays. De telles actions ne visent pas l'établissement de relations diplomatiques traditionnelles. Les auteurs de menace utilisent des intermédiaires pour mener des activités d'ingérence à caractère social et politique, y compris pour manipuler les médias et répandre de la désinformation par divers moyens (médias sociaux et médias traditionnels). Certaines communautés au Canada sont tout particulièrement à risque : des auteurs de menace peuvent tenter de les influencer indûment afin qu'elles soutiennent leurs objectifs, ou encore chercher à intimider et à harceler des membres qu'ils considèrent comme des menaces de façon à les réduire au silence.

Par le passé, afin d'exercer une influence et de faire avancer ses intérêts, l'Inde avait comme approche de cultiver des relations secrètes non seulement avec des politiciens et des journalistes canadiens, mais aussi avec des membres de la communauté indo-canadienne. Cette approche incluait des activités de répression transnationale, y compris la surveillance et diverses tactiques de coercition pour étouffer les critiques contre New Delhi et semer la peur au sein de la communauté. Le Canada doit

rester vigilant pour tâcher de repérer les activités de répression transnationale possibles, car des partisans du mouvement séparatiste pro-Khalistan se trouvent au pays. L'Inde cherche à contrer ce qu'elle considère comme des menaces pour sa stabilité, ce qui englobe les partisans aux visées séparatistes. Au Canada, le fait de militer en faveur de l'instauration du Khalistan est considéré comme une activité politique licite.

L'Iran continue de perpétrer des activités de répression transnationale de façon agressive. Après que plusieurs complots iraniens ont été déjoués en 2025, le Canada et treize autres pays ont publié, en juillet 2025, une déclaration commune dans laquelle ils exprimaient leur « opposition aux tentatives de meurtre, d'enlèvement et de harcèlement de personnes en Europe et en Amérique du Nord menées par les services de renseignement iraniens », ajoutant que cela constituait « des violations flagrantes de [leur] souveraineté ».

En juillet 2025, par exemple, le groupe hacktiviste présumé Handala Hack Team a déclaré avoir piraté les systèmes, les serveurs et l'infrastructure de communication de la chaîne de télévision par satellite Iran International. Il s'agit d'une chaîne de diffusion en farsi qui offre également des services d'information en ligne en anglais, en arabe et en farsi depuis Londres, au Royaume-Uni, et Washington. Iran International entretient une ligne éditoriale hautement critique à l'égard du régime iranien, et plusieurs firmes qui se consacrent au renseignement lié à la menace et à la sécurité en ligne ont établi un lien entre le groupe Handala Hack Team et les services de renseignement iraniens. Ultérieurement, le groupe a divulgué les renseignements personnels* de plusieurs journalistes liés à Iran International, dont un résident permanent canadien. Des photos de celui-ci et les détails de son permis de conduire

*La divulgation de renseignements personnels, une pratique aussi appelée « doxing » en anglais, consiste à publier en ligne des données privées ou d'identification au sujet d'une personne, sans son consentement. Il s'agit d'un exemple de malinformation, à savoir la diffusion publique de vraies informations dans le but de causer du tort.



La mésinformation

consiste en la diffusion non intentionnelle d'informations fausses, trompeuses ou inexactes.

La désinformation

consiste en la diffusion d'informations fausses ou trompeuses créées délibérément dans le but de manipuler un discours. La mésinformation devient de la désinformation lorsque des acteurs hostiles l'instrumentalisent à des fins d'ingérence ou d'influence politique.

provincial, de sa carte de résident permanent et de son passeport iranien ont été publiés sur Internet et sur des plateformes de médias sociaux. Le groupe hacktiviste lui reprochait entre autres de défendre les enjeux des communautés 2ELGBTQIA+ en Iran.

Quelques jours après la divulgation de ses données personnelles, le résident permanent canadien a commencé à recevoir des centaines de menaces de violence, et les autorités se sont mises à harceler sa famille en Iran. Le harcèlement, qu'il ait lieu au Canada ou ailleurs dans le monde, a pour but de réduire au silence les journalistes visés et de les contraindre à cesser de travailler pour un organe de presse qui critique sévèrement le régime iranien. En l'occurrence, le SCRS a collaboré avec des partenaires canadiens et étrangers pour prendre les mesures appropriées.

Le 12 septembre 2025, des membres du Mécanisme de réponse rapide du G7 et des pays partenaires (Australie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande et Suède) ont publié une autre déclaration pour faire

connaître et dénoncer les activités de répression transnationale de l'Iran, dont ses projets d'assassinat en Europe et en Amérique du Nord.

Selon le SCRS, ces acteurs étrangers continueront de faire appel à des intermédiaires, y compris à des individus impliqués dans des réseaux de crime organisé transnational, afin de s'attaquer aux personnes qu'ils considèrent comme leurs ennemis dans des pays étrangers, dont le Canada. Comme le contexte de la menace évolue, le SCRS adapte ses méthodes et accentue les efforts qu'il déploie pour enquêter sur les activités de criminalité transnationale de ces acteurs étrangers. Le SCRS collaborera directement avec ses partenaires pour lutter contre cette menace.

Depuis qu'elle a envahi l'Ukraine en 2022, la Russie cherche à miner le soutien que le Canada apporte à l'Ukraine, Ottawa ayant joint ses efforts à ceux d'autres pays pour affaiblir, y compris au moyen de sanctions, les moyens militaires et économiques dont la Russie dispose pour mener la guerre.

Des acteurs étatiques hostiles de la Russie et des individus travaillant pour eux mènent des opérations d'information et d'influence malveillante contre le Canada. Pour ce faire, ils exploitent des sujets sociaux litigieux dans le but de discréditer la position du gouvernement du Canada sur l'Ukraine et polarisent des segments des spectres politiques et publics. Des acteurs liés à la Russie se cachent souvent derrière des réseaux d'intermédiaires pour amplifier les messages du Kremlin ou générer une version de leur cru à l'aide des réseaux sociaux et de nouvelles technologies puissantes, dont l'intelligence artificielle (IA). Le SCRS s'emploie toujours à détecter les méthodes de désinformation à la fois souples et sophistiquées de la Russie en plus d'enquêter sur celles-ci et de tenter de les contrer. Ainsi, il soutient les vastes efforts du gouvernement du Canada pour protéger la population canadienne contre les effets préjudiciables des campagnes hostiles de désinformation et de désinformation.

Pour atténuer les menaces d'ingérence étrangère, le SCRS continue de fournir des informations aux représentants élus de tous les ordres de gouvernement, y compris aux sergents d'armes

et aux responsables de la sécurité dans les provinces, en ce qui concerne la nature des menaces et les différents moyens que leur personnel et eux-mêmes peuvent prendre pour se protéger. Il continue aussi de communiquer de telles informations aux organisations et aux communautés ethniques, religieuses et culturelles. Le SCRS travaille autant en autonomie qu'en collaboration avec d'autres ministères et organismes. En 2025, il a pris des mesures de réduction de la menace et mené des activités secrètes pour perturber et miner des réseaux d'acteurs étrangers qui se livraient à des activités influencées par l'étranger contre les intérêts canadiens. En s'appuyant sur des éléments de preuve crédibles, le SCRS a dû revoir ses priorités opérationnelles pour contrer les activités que des services de renseignement étrangers et leurs intermédiaires menaient contre des personnes considérées comme des menaces. Dans plus d'un cas, il s'est rendu compte que des personnes au Canada faisaient l'objet de menaces susceptibles d'entraîner la mort, a fait enquête et a pris des mesures pour contrer ces menaces.

Répression transnationale

La répression transnationale s'entend des efforts que déploient des gouvernements étrangers ou leurs intermédiaires au-delà de leurs frontières afin de harceler, de menacer ou de blesser des personnes ou des groupes pour faire avancer leurs intérêts ou réduire au silence leurs détracteurs et leurs dissidents. Les activités de répression transnationale visent habituellement des dissidents politiques, des défenseurs de la démocratie et des droits de la personne ainsi que des communautés ethniques, religieuses et culturelles. Il arrive aussi de plus en plus souvent que ces activités visent des personnes et des organisations qui défendent les victimes, ce qui peut comprendre des activistes, des étudiants et des universitaires étrangers, des avocats, des médecins et des journalistes.

Les acteurs étatiques hostiles emploient une multitude de tactiques pour étendre leur influence au Canada :

- **Intimidation physique et violence** : Une telle tactique peut prendre différentes formes, qu'il s'agisse d'activités de contrôle et de surveillance, de vandalisme, de menaces, d'enlèvements, d'agression ou de tentatives de meurtre. Des acteurs étatiques hostiles peuvent utiliser la coercition ou la violence pour exercer des représailles contre des personnes ou influencer leurs opinions et, pour ce faire, ils font parfois appel à des groupes issus du crime organisé ou à des intermédiaires.
- **Menaces contre des proches à l'étranger et d'autres contacts** : Des menaces peuvent être proférées contre des proches et des connaissances dans le pays d'origine pour transmettre des messages ou contraindre les personnes visées à faire quelque chose au Canada. De telles menaces provoquent un sentiment de vulnérabilité, car les lois et règlements d'un pays non démocratique peuvent être utilisés pour nuire à des proches à l'étranger.
- **Manipulation juridique ou guerre du droit** : Des États étrangers abusent des mécanismes juridiques à des fins coercitives. Ils peuvent tenter des poursuites en diffamation, conclure des accords d'extradition, offrir des primes pour la communication d'informations sur une personne, se servir des notices rouges d'Interpol, imposer des sanctions, effectuer des rapatriements forcés et refuser des demandes de visa pour des voyages personnels ou professionnels.
- **Ostracisme communautaire** : Des acteurs étrangers peuvent empêcher des personnes de se joindre à des associations communautaires, les qualifier d'extrémistes ou de traîtres, ou leur faire perdre l'accès à des événements sociaux et à des possibilités d'emploi.

- **Activité numérique malveillante** : Il existe plusieurs exemples d'activités numériques malveillantes, dont le piratage, la cyberintimidation, la fabrication d'hypertrucages ciblés ainsi que la désinformation et la diffamation, la divulgation de renseignements personnels et l'envoi de messages menaçants en ligne.
- **Extorsion** : Des acteurs étrangers peuvent préférer des menaces ou recourir à l'intimidation ou à la violence afin de contraindre des personnes à abandonner contre leur gré des choses auxquelles elles tiennent : argent, bien, services, etc. La menace n'est pas forcément physique; elle peut aussi viser la réputation, l'entreprise ou les relations personnelles des gens pris pour cible.

Les activités d'espionnage et les tentatives de sabotage se sont également poursuivies au cours de la dernière année. Le SCRS, en étroite collaboration avec des partenaires au pays et des gouvernements étrangers de confiance, continue de déployer des efforts pour identifier les membres de l'appareil de renseignement russe et leurs intermédiaires de façon à perturber leurs activités. Les mesures d'atténuation peuvent aller de l'interdiction d'entrée au pays de certains acteurs jusqu'à la collaboration avec des partenaires étrangers pour miner les activités des agents russes en Europe et ailleurs dans le monde. Les activités de ces auteurs de menace représentent une menace directe pour la sécurité du Canada, des États membres de l'OTAN et d'autres partenaires. Il est probable que la Russie continue de mener des activités hostiles dans un avenir prévisible.

La Russie dirige ou soutient le recours simultané à un certain nombre d'activités hostiles, une pratique généralement appelée « guerre hybride » qui peut comprendre l'espionnage, le sabotage et l'ingérence étrangère. Pendant la dernière année, la Russie a montré à maintes reprises qu'elle était prête à se livrer à des activités secrètes agressives tout en assumant le risque de dommages collatéraux que pose l'emploi de tactiques évolutives. Les activités actuelles de la Russie témoignent de sa réponse asymétrique à l'assistance que les pays occidentaux prêtent à l'Ukraine et montrent qu'elle n'hésite pas

à violer les normes de conduite internationales.

Le Canada est considéré comme une cible légitime en raison de son appartenance à l'OTAN et de son soutien actif à l'Ukraine. Ainsi, souvent de concert avec des pays alliés, le SCRS continue de chercher à en savoir plus et à enquêter sur les activités liées à la menace à la fois souples et sophistiquées de la Russie.

Le Canada revêt une importance géostratégique pour des acteurs étrangers en plus de posséder des technologies de pointe, une économie forte et des minéraux critiques en abondance. Par conséquent, il constitue une cible de choix pour les services de renseignement étrangers qui n'hésitent pas à recourir à l'espionnage pour faire avancer leurs propres intérêts stratégiques en recueillant un large éventail d'informations, dont des informations confidentielles et sensibles et des informations relevant de la propriété intellectuelle (p. ex. brevets). L'espionnage constitue une menace à long terme pour l'économie canadienne et la prospérité collective au pays.

Le SCRS a continué d'observer une évolution dans les tactiques d'espionnage de la RPC contre les secteurs public, privé et universitaire au Canada. En 2025, les services de renseignement de la RPC (SRRPC), tant civils que militaires, ont commencé à faire paraître des offres d'emploi par l'entremise de sociétés de couverture. Ils ont publié leurs

annonces dans un nombre croissant de sites de recrutement en ligne afin d'embaucher des Canadiens et des Canadiennes ayant accès à des informations confidentielles ou classifiées. Une telle approche permet aux SRRPC non seulement de repérer des recrues éventuelles, mais aussi d'établir un contact avec beaucoup plus de membres de la population canadienne qui, sans le savoir, posent leur candidature auprès d'un service de renseignement hostile. Les SRRPC profitent des difficultés financières et des ambitions professionnelles qui peuvent pousser certaines personnes à répondre à leurs offres d'emploi. La majorité des Canadiens et des Canadiennes qui donnent suite à ces offres ne possèdent pas d'accès direct à des informations confidentielles du gouvernement du Canada. Cependant, les SRRPC peuvent se servir du curriculum vitae et des autres renseignements personnels qu'une personne

leur a fournis afin de prendre pour cible de proches contacts qui, pour leur part, peuvent avoir accès directement ou indirectement à de telles informations.

En 2025, le SCRS a publié des alertes de sécurité pour sensibiliser la population aux techniques spécialisées et aux tactiques évolutives des SRRPC. Il a notamment fait paraître une alerte d'espionnage concernant un agent des SRRPC qui gravitait autour de la communauté de recherche universitaire du Canada, et ce, afin de perturber la menace que cet individu représentait. Au cours des deux dernières années, le SCRS, en collaboration avec Sécurité publique Canada (SP) et d'autres partenaires du gouvernement du Canada, a pris des mesures afin de nuire aux efforts que la RPC déployait pour recruter des membres (actuels et anciens) du personnel militaire canadien et leur confier la formation de pilotes de l'armée chinoise.

Tenue de la 45^e élection générale

L'ingérence étrangère est une menace persistante pour le Canada et le bon fonctionnement de ses institutions démocratiques pendant les cycles électoraux et en dehors de ceux-ci. Des États étrangers peuvent profiter de toute période électorale pour accentuer et canaliser leurs efforts.

En 2025, le SCRS a présidé le [Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections \(MSRE\)](#), qui, comme il en a le mandat, surveille rigoureusement les menaces d'ingérence étrangère et d'extrémisme violent qui pèsent sur les processus démocratiques au Canada. Pendant l'année, il s'agissait notamment de surveiller la course à la chefferie du Parti libéral du Canada, la 45^e élection générale et l'élection partielle dans Battle River—Crowfoot, puis de faire rapport de ses observations.

Le SCRS a participé à la préparation du [Rapport rétrospectif relatif à la 45^e élection générale](#).

Dans son rapport, le Groupe de travail sur les MSRE présente un aperçu du contexte de la menace entourant la 45^e élection générale, formule ses observations sur les activités liées à la menace qui visaient l'élection et précise les mesures qu'il a prises à la suite de ses rencontres avec le groupe d'experts du Protocole public en cas d'incident électoral majeur (le « groupe d'experts »).

Le groupe d'experts s'est penché sur les incidents observés par le Groupe de travail sur les MSRE lors de la 45^e élection générale et, à son avis, aucun d'entre eux n'a eu de répercussions importantes sur la capacité du Canada de tenir des élections libres et équitables. Cela dit, le SCRS estime toujours que les efforts que des États étrangers déploient directement ou par l'entremise de tiers pour tenter de s'ingérer dans les processus électoraux de tous les ordres de gouvernement représentent une menace pour les processus démocratiques du Canada et risquent de miner la confiance de la population envers le système électoral.

Les menaces contre les représentants publics sont de plus en plus courantes et de plus en plus complexes. Les ministères et organismes du gouvernement du Canada, de concert avec

des services de police et des partenaires canadiens et étrangers, s'emploient à assurer la sécurité des personnes qui choisissent de jouer un rôle important dans la sphère politique. Entre les périodes électorales, le Groupe de travail continue de rencontrer ses partenaires afin d'échanger des informations et des pratiques exemplaires et de veiller à ce que les institutions soient prêtes à remplir leur mandat au moment d'une élection générale ou d'une élection partielle.

Qui plus est, le SCRS organise régulièrement des séances d'information pour les représentants élus au sujet des menaces d'ingérence étrangère. Il offre aussi de telles séances sur demande et lorsqu'il apprend qu'une menace pourrait peser sur des représentants élus et leur famille.

Extrémisme violent

L'extrémisme violent, animé par des croyances et des convictions de plus en plus diversifiées, continue de faire peser une menace importante sur la sécurité nationale du Canada et demeure donc une priorité opérationnelle importante pour le SCRS. De nombreux facteurs, notamment la disponibilité sur Internet de contenu créé par des extrémistes violents, des visions du monde personnalisées et hybrides ainsi que les événements nationaux et internationaux, ont contribué à instaurer un climat dans lequel davantage de Canadiens et de Canadiennes se radicalisent et se mobilisent à la violence.

Bien que les mandats de la GRC et du SCRS soient distincts, les deux organismes partagent un objectif important : lutter contre les menaces pour la sécurité nationale et garantir la sécurité publique. C'est particulièrement important pour combattre l'extrémisme violent. Compte tenu de son mandat, le SCRS détecte souvent les menaces émergentes avant la GRC. Conformément au cadre Une vision 3.0, le SCRS et la GRC travaillent de concert afin de déterminer la stratégie la plus efficace pour lutter contre une menace. Si une enquête criminelle est lancée, ils collaborent pour réduire le risque que les informations sensibles du SCRS soient soumises à l'obligation de divulgation imposée aux forces de l'ordre.

Au cours de la dernière année, les évaluations du SCRS et du Centre intégré d'évaluation des menaces ont témoigné de la complexité du contexte de la menace et rien n'indique que la menace que font peser l'extrémisme violent à caractère idéologique (EVCI) et l'extrémisme violent à caractère religieux (EVCR) diminuera à court ou à moyen terme. Comme il y a tout un éventail d'idéologies et de motivations, il est difficile de faire la distinction entre la haine et l'extrémisme. Les menaces étaient caractérisées par un ensemble de facteurs, dont la xénophobie, l'accélérationnisme, le nihilisme, la misogynie et les interprétations extrêmes de la religion. En outre, divers facteurs ont eu des répercussions sur les conditions propices à l'extrémisme : la diminution de la cohésion sociale, les environnements étrangers permissifs et les technologies émergentes et avancées, pour n'en nommer que quelques-uns. Les partenaires de l'appareil de la sécurité et du renseignement ont continué de s'entraider pour relever les défis inhérents à l'extrémisme violent. Le SCRS a cherché à comprendre les facteurs de mobilisation à la violence ainsi que les tactiques employées par les extrémistes et les organisations extrémistes violentes afin de pouvoir garder une longueur d'avance. Or, c'est de plus en plus difficile d'y parvenir dans le contexte de la menace actuel.

En 2025, le SCRS a constaté qu'il y avait des recouvrements entre l'EVCI et l'EVCR pour ce qui est du contenu, de l'esthétique, des théories du complot et des discours fondés sur des doléances, y compris ceux qui sont antilibéraux, anti-2ELGBTQIA+, antisémites et islamophobes. Il arrive que du contenu violent similaire (p. ex. des sites gores, des vidéos de décapitation djihadistes, des manuels sur des attentats, etc.) soit consommé. Cet intérêt commun porte à croire que les individus souhaitent peut-être en apprendre davantage sur la façon de s'y prendre pour commettre des actes de violence

que sur les raisons de passer à l'action. Les adeptes de l'extrémisme violent qui se réclament de différentes idéologies font de plus en plus cause commune. Ce sont les événements et les tendances qui polarisent la société ou qui leur font perdre espoir en l'avenir qui les inspirent et les poussent à agir. Ces individus accèdent facilement au contenu en ligne qui favorise leur radicalisation et renforce leur opinion selon laquelle il est justifié de recourir à la violence pour atteindre leurs objectifs extrémistes, sans compter qu'ils en augmentent la portée.

L'érosion de la cohésion sociale, l'augmentation de la polarisation et les événements mondiaux marquants offrent un terreau fertile pour la radicalisation et la mobilisation à la violence. De nombreuses personnes qui choisissent la violence se radicalisent exclusivement en ligne, souvent par elles-mêmes. Ces personnes utilisent la technologie pour agir en toute confidentialité et en tout anonymat, ce qui nuit à la capacité des enquêteurs du SCRS de suivre la cadence et de déceler et prévenir les actes de violence.

Seulement un petit nombre de jeunes ou d'adultes qui adoptent des opinions extrêmes sont prêts à utiliser la violence. Mais, le cas échéant, les conséquences de leurs actes sont dévastatrices. Depuis 2014, 20 attentats extrémistes violents ont été commis au Canada, faisant 29 morts et au moins 60 blessés. Ces résultats auraient été plus élevés si le SCRS et ses partenaires chargés de l'application de la loi n'avaient pas pris de mesures de perturbation. Depuis 2022, le SCRS a aidé à déjouer au moins 24 actes de violence extrémiste. Dans chacun des cas, il y a eu des arrestations ou l'imposition d'engagements de ne pas troubler l'ordre public se rapportant au terrorisme.

Pour contrer l'extrémisme violent, l'ensemble de la société doit agir de concert : il est crucial de pouvoir compter sur des collaborations

solides et constantes avec des partenaires du renseignement et de l'application de la loi. La lutte contre l'extrémisme violent demeure une partie importante du travail du SCRS.

Extrémisme violent à caractère religieux

Au Canada, la menace liée à l'EVCR est particulièrement préoccupante. À l'échelle internationale, plusieurs faits nouveaux importants façonnent un contexte mondial de la menace terroriste complexe de plus en plus tolérant à l'égard des extrémistes violents. Prenons par exemple la diminution des pressions internationales sur les terroristes, les efforts accrus déployés par DAECH pour mener des opérations à l'étranger, l'augmentation de la radicalisation en ligne et de la radicalisation des jeunes, et le conflit entre Israël et le Hamas.

La menace liée à l'EVCR et la menace qu'un attentat soit perpétré par une personne agissant seule au Canada ont considérablement augmenté depuis le début du conflit entre Israël et le Hamas. En 2025, le SCRS a déterminé, dans au moins sept de ses enquêtes prioritaires, que la mobilisation à la violence était motivée par ce conflit en tout ou en partie. En outre, le conflit entre Israël et le Hamas nourrit les discours des organisations extrémistes violentes et pourrait inspirer une nouvelle génération d'extrémistes. Il continuera probablement de motiver certains extrémistes à court terme, mais il faudra sans doute des années pour constater l'ampleur réelle des répercussions.

À l'échelle mondiale, DAECH, qui cherche encore et toujours à s'emparer de pans de territoire pour établir un califat, demeure la menace la plus importante qui soit pour les intérêts occidentaux.

Cela dit, la menace qui émane d'al-Qaïda n'a pas disparu. Le SCRS a constaté que les activités liées à la menace associées à al-Qaïda visant l'Occident, notamment le Canada, étaient à la hausse. DAECH continue également de tirer parti d'une multitude d'enjeux internationaux pour inciter ou habiliter des partisans à planifier des attentats en Occident. À court terme, DAECH continuera d'essayer de pousser des partisans – surtout de la Syrie, de l'Afghanistan et du Pakistan – à planifier des attentats contre des cibles liées à des événements mondiaux et de les outiller pour passer à l'action. Quant à al-Qaïda, il continuera de tout mettre en œuvre pour se rebâtir dans des territoires permissifs et de profiter notamment de la montée de l'État islamique en Somalie et de l'intensification des activités terroristes d'al-Chabaab en Afrique du Nord.

En 2025, deux voyageuses extrémistes canadiennes (VEC) de retour au Canada ont été reconnues coupables d'avoir participé aux activités d'un groupe terroriste (DAECH). C'était la première fois qu'une telle condamnation survenait au Canada. C'est le fruit des efforts soutenus qu'ont déployés le SCRS et la GRC pendant plus d'une décennie dans le cadre d'enquêtes sur les VEC et DAECH.

En raison des développements en Syrie, le statut futur des VEC détenus dans des prisons contrôlées par les Forces démocratiques syriennes est remis en question. Il se pourrait donc que ces VEC soient rapatriés au Canada plus vite que prévu, le cas échéant. Le SCRS est d'avis que, en l'absence de mesures d'atténuation suffisantes, certains de ces VEC représenteront probablement une menace pour la sécurité nationale et un risque pour la sécurité publique.

Antisémitisme

L'antisémitisme est toujours présent au Canada. Il se manifeste de bien des façons : vandalisme et graffitis, diffusion de propagande haineuse, déclarations racistes et intolérantes, alertes à la bombe visant des écoles et des centres communautaires juifs, et autres. Les comportements haineux ou les messages en ligne, y compris les propos antisémites, ne constituent pas tous des menaces pour la sécurité du Canada, telles que définies dans la *Loi sur le SCRS*. Toutefois, il arrive que cette haine pousse des individus à se mobiliser à la violence.

Depuis 2014, les institutions ou les intérêts juifs au Canada ont été la cible d'un attentat et de cinq complots déjoués. Par exemple, en août 2025, un mineur résidant à Montréal a été arrêté parce qu'il avait l'intention de prendre pour cible des Juifs et des policiers.

Extrémisme violent à caractère idéologique

Le milieu de l'EVCI est complexe, diversifié, chaotique et en constante évolution. Il nous pousse à remettre en question la définition de menace pour la sécurité nationale. Les auteurs de menace qui en font partie sont animés peu à peu par tout un éventail de motifs de mécontentement et de discours très personnels (souvent contradictoires en apparence) issus de tout l'échiquier idéologique, donc de gauche comme de droite, qui sont souvent étroitement liés à des théories du complot. Appelées doléances à la carte ou de bar à salade, les idéologies sont engendrées par des individus qui élaborent une vision du monde encore balbutiante, mais dangereuse, tirée de différents discours. De plus, ce milieu transcende les frontières. En effet, des individus de partout dans le monde se rassemblent dans des communautés en ligne, où ils transmettent leurs doléances, leurs idées, leur haine et leurs projets d'attentat.

Le SCRS, ses partenaires étrangers et les universitaires ont désormais une meilleure compréhension de certains types de violence qui n'étaient pas, jusqu'alors, considérés comme des menaces pour la sécurité nationale. L'univers de l'extrémisme violent à caractère idéologique continue de prendre de l'expansion. Par exemple, une nouvelle menace prend forme, en particulier chez les mineurs (moins de 18 ans) et les jeunes adultes du Canada : l'extrémisme violent à caractère nihiliste (EVCN).

En 2025, le SCRS a réalisé une étude démographique des cibles liées à l'EVCI sur lesquelles il enquêtait entre 2018 et juin 2025. Même si l'âge moyen des cibles liées à l'EVCI est demeuré assez stable depuis 2022 (environ 34 ans), le SCRS a constaté une augmentation du nombre de cibles chez les jeunes, mais aussi une augmentation du nombre de cibles de plus de 48 ans, ce qui illustre bien la nature diffuse du milieu de l'EVCI. Cette étude a aussi révélé que ces cibles étaient majoritairement de sexe masculin (93 %).

Islamophobie

L'islamophobie, qui trouve son origine dans le racisme, le préjudice, la peur, les stéréotypes et parfois l'hostilité profonde à l'égard des musulmans, peut se perpétuer au niveau individuel, institutionnel et sociétal. Les comportements haineux ou les messages en ligne, y compris ceux découlant de l'islamophobie, ne constituent pas tous des menaces pour la sécurité du Canada, telles que définies dans la *Loi sur le SCRS*. Toutefois, ils compromettent la sécurité et la dignité des Canadiens musulmans et il arrive parfois que des individus animés par une telle haine se mobilisent à la violence et causent des décès.

Depuis 2017, les musulmans ont été la cible de deux attentats meurtriers au Canada. En janvier 2017, une fusillade est survenue au Centre culturel islamique, à Québec. En tout, six hommes musulmans de Québec ont perdu la vie tragiquement et 19 personnes ont été blessées. L'assaillant a été reconnu coupable de plusieurs chefs de meurtre et de tentative de meurtre. Le 6 juin 2021, à London, en Ontario, un homme a foncé sur une famille à bord de sa camionnette, tuant quatre de ses membres et blessant un jeune garçon, qui est devenu orphelin dans l'attaque. L'assaillant, qui affirmait être un nationaliste blanc, a été reconnu coupable de plusieurs chefs de meurtre ainsi que de terrorisme. Le SCRS sait que le nombre de signalements crédibles de propos haineux tenus à l'endroit des musulmans et de crimes haineux commis contre eux par des individus au Canada a augmenté, mais n'a détecté aucun complot extrémiste violent visant la communauté musulmane en 2025.

Extrémisme violent à caractère nihiliste

L'extrémisme violent à caractère nihiliste prend la forme d'actes de violence grave fondés sur le rejet ou le déni des valeurs morales, religieuses et sociales traditionnelles. Il est souvent associé à la croyance que la vie est dénuée de sens ou de but. Les adeptes de l'EVCN ont pour objectif ultime de provoquer un chaos violent. L'EVCN s'inscrit dans l'EVCI, plus particulièrement dans la sous-catégorie de la « violence xénophobe ». Le SCRS travaille en étroite collaboration avec les partenaires de l'appareil de la sécurité et du renseignement afin de mieux comprendre les éléments des menaces liées à l'EVCN qui touchent la sécurité nationale.

Une partie des activités liées à l'EVCN représentent bel et bien des menaces pour la sécurité nationale. Or, la majeure partie des activités menées dans ce milieu sont de nature criminelle et ne répondent pas aux critères établis pour être considérées comme des menaces pour la sécurité nationale. Pensons notamment à l'extorsion sexuelle, à l'exploitation sexuelle d'enfants, à la torture d'animaux, à la bestialité, à l'usage forcé de drogues et à l'incitation au suicide, souvent chez des jeunes. En mars 2025, la GRC a arrêté un jeune homme de 19 ans de Winnipeg au motif qu'il aurait pris part aux activités d'un groupe extrémiste international appelé MKY ou « Maniac Murder Cult ». Ce jeune doit répondre de trois chefs liés au terrorisme.

En juillet 2025, à l'issue de son enquête et de sa surveillance en collaboration avec le SCRS, la GRC a arrêté quatre membres de Hide and Stalk, une milice antiautoritaire liée à l'EVCI de Québec qui se compose principalement de membres actuels et passés des Forces armées canadiennes. Des accusations liées au terrorisme ont été portées contre trois d'entre eux. C'est la première fois que des membres d'une milice font l'objet de telles accusations au Canada. Le quatrième doit répondre d'accusations de possession d'armes à feu, de dispositifs prohibés et d'explosifs, et de possession d'articles réglementés en vertu du *Code criminel* et d'autres lois fédérales. Ces arrestations ont eu lieu à la suite de perquisitions que la GRC a effectuées chez les individus en question en janvier 2024. La GRC avait alors saisi 16 engins explosifs, 83 armes à feu et accessoires, près de 130 chargeurs, environ 11 000 munitions de différents calibres ainsi que quatre paires de lunettes de vision nocturne et de l'équipement militaire.

Pendant la dernière année, certains types de menaces liées à l'EVCI ont fait leur apparition, tandis que d'autres ont persisté. L'accélérationnisme militant perdure dans le milieu de l'EVCI, comme en témoigne le collectif Terrorgram, un regroupement de chaînes Telegram prônant le néonazisme violent qui génère du contenu original et des manifestes à diffuser en ligne. En octobre 2025, un membre fondateur du Terrorgram a plaidé coupable à trois chefs d'accusation liés au terrorisme en lien avec son rôle dans ce réseau. Les renseignements que le SCRS a fournis ont contribué en grande partie à l'obtention de ce résultat. Les doctrines violentes véhiculées dans le contenu et les manifestes du Terrorgram ont inspiré au moins trois attentats violents (en Slovaquie, au Brésil et en Türkiye), deux projets d'attentat contre des infrastructures essentielles aux États-Unis et une tentative d'assassinat contre le représentant d'un gouvernement étranger en Australie.

En septembre 2025, un propagandiste néonazi connu sous le nom de Dark Foreigner a été reconnu coupable de trois infractions de terrorisme et condamné à dix ans d'emprisonnement. Il se servait des conceptions graphiques et des vidéos qu'il produisait pour appuyer la Division Atomwaffen dans le but d'inspirer d'autres individus à recourir à des actes de violence.

Radicalisation des jeunes

Au cours des dernières années, au Canada, un nombre croissant de jeunes (dont certains d'à peine 13 ans) se sont retrouvés au cœur d'enquêtes antiterroristes. Au SCRS, près d'une enquête sur dix liée au terrorisme comporte au moins une cible de moins de 18 ans.

Dans ses enquêtes antiterroristes, le SCRS est régulièrement confronté à des mineurs qui se mobilisent à la violence. Au Canada, cinq mineurs ont été arrêtés en 2023, deux en 2024 et quatre en 2025. À titre d'exemples, un mineur de Montréal a été arrêté parce qu'il aurait planifié un attentat au nom de DAECH, et un mineur de la région d'Edmonton a été arrêté pour avoir commis des infractions liées au terrorisme en lien avec les groupes COM et 764, un réseau transnational violent en ligne qui prend pour cible des enfants et des jeunes sur un grand nombre de plateformes en ligne accessibles. Non seulement cette tendance soulève des préoccupations au sujet de la radicalisation des jeunes, mais elle complique le travail des organisations qui tentent de détecter les extrémistes et de déterminer si leurs activités font peser une réelle menace sur la sécurité nationale.

Le SCRS a remarqué l'omniprésence des jeunes dans différents milieux liés au néonazisme et à l'EVCN qui créent et propagent du contenu violent, idolâtrant d'anciens assaillants associés à l'EVCI et se désensibilisent mutuellement à la violence grave (y compris par des activités illégales). Récemment, des groupes en ligne néonazis et accélérationnistes

(dont certains sont canadiens) qui évoluent sur de multiples plateformes ont connu une croissance. Ces groupes (qui comprennent des jeunes) disent être des incarnations actuelles d'organisations figurant sur la liste des entités terroristes (p. ex. la Division Atomwaffen) ou semblent s'inspirer directement de textes et d'images de la Division Atomwaffen.

Le principal défi que pose la radicalisation des jeunes liée à l'EVCR consiste à déterminer qui, parmi les jeunes qui s'intéressent aux documents terroristes et au contenu violent en ligne, représente une menace réelle et pourrait se mobiliser à la violence. Les jeunes peuvent jouer des rôles clés dans les activités extrémistes : création et distribution de contenu extrémiste violent, radicalisation et recrutement d'autres personnes, direction de groupes extrémistes violents, et planification et perpétration d'attentats terroristes. Si la menace que représente un jeune est cernée dès le début, il est possible d'intervenir à temps auprès de lui et de le diriger vers un programme visant à contrer l'extrémisme violent ou de lui donner accès à des services de santé mentale, avant que la situation ne se détériore et que les forces de l'ordre n'aient à intervenir. Le SCRS continuera d'entretenir et de renforcer la coopération avec ses partenaires canadiens et étrangers afin de prévenir et de contrer la radicalisation des jeunes.

Extrémisme violent à caractère politique

L'extrémisme violent à caractère politique (EVCP) encourage le recours à la violence pour instaurer de nouveaux régimes politiques ou modifier les structures ou les normes des régimes existants. Les tenants de l'EVCP participent à la planification, au financement et à la facilitation d'attentats partout dans le monde afin d'instaurer de nouveaux régimes ou de créer de nouvelles entités politiques.

Cette année, le Canada soulignait le 40^e anniversaire de l'attentat à la bombe visant le vol 182 d'Air India, dont les suspects étaient des membres de groupes

extrémistes pro-Khalistan au Canada. Encore aujourd'hui, il s'agit de l'attentat terroriste le plus meurtrier de l'histoire du Canada. En tout, 329 personnes ont perdu la vie et la plupart étaient de nationalité canadienne.

En 2025, aucun attentat lié aux extrémistes pro-Khalistan établis au Canada (EPKC) n'a eu lieu au Canada. Les EPKC continuent de se livrer à des activités extrémistes violentes et, par conséquent, de représenter une menace pour la sécurité nationale et les intérêts du Canada. Certains d'entre eux entretiennent des liens étroits avec des citoyens canadiens qui mettent les institutions canadiennes à contribution pour promouvoir leurs objectifs extrémistes violents et recueillir des fonds auprès de membres de la communauté qui ne savent pas que ces fonds servent à mener des activités violentes.

Certains Canadiens et Canadiennes participent à des activités légitimes et pacifiques de soutien au mouvement séparatiste pro-Khalistan. Les activités non violentes visant la création de l'État du Khalistan ne sont pas considérées comme de l'extrémisme. Seul un petit nombre d'individus sont considérés comme des extrémistes pro-Khalistan parce qu'ils continuent de se servir du Canada comme base pour faire la promotion de leur cause, recueillir des fonds ou planifier des actes de violence, principalement en Inde.

Le SCRS continue de suivre la situation afin de détecter les nouvelles menaces et de participer au processus d'inscription d'entités terroristes sur la liste du gouvernement du Canada. En 2025, 12 groupes ont été inscrits sur la liste établie en application du *Code criminel* : des organisations criminelles transnationales comme des cartels, le gang Bishnoi, 764, le Maniac Murder Cult, le collectif Terrorgram et l'État islamique au Mozambique, un groupe affilié à l'EIIS, aussi appelé DAECH.

Sécurité de l'économie et des recherches

À titre de nation commerçante et de chef de file mondial dans les domaines de la recherche et de la technologie, le Canada est une cible pour les États qui cherchent à acquérir des recherches et des technologies sensibles pour servir leurs propres intérêts stratégiques sur le plan politique, économique et militaire. Les menaces pour la sécurité de l'économie et des recherches augmenteront probablement étant donné que les États cherchent à exploiter les possibilités qui leur permettront de marquer des points dans une économie mondiale plus compétitive. Par exemple, des acteurs étatiques, dont les entités et les individus travaillent souvent dans l'ombre, cherchent à collaborer avec des institutions d'enseignement universitaire et des entreprises canadiennes chefs de file en concluant des partenariats en matière de recherches et de collaboration. Ce faisant, ils se trouvent à avoir un accès direct à la propriété intellectuelle et au savoir-faire de pointe.

En 2025, l'économie mondiale a connu d'importants changements. Les tensions géopolitiques croissantes ont intensifié la concurrence, y compris à l'égard des nouvelles technologies, ce qui a eu pour effet d'accroître les préoccupations sur le plan de la sécurité nationale. Des acteurs étatiques continuent de tirer profit des changements à l'économie mondiale et d'être à l'affût des occasions de servir leurs intérêts. À cette fin, ils emploient une combinaison de moyens ouverts et secrets, et ce, au détriment du Canada. Le SCRS et les partenaires au gouvernement continueront de prendre des mesures pour protéger les intérêts nationaux du Canada.

Au début de 2025, le SCRS a donné des séances d'information, notamment sur l'ingérence étrangère, à des intervenants dans les secteurs bancaires et de l'assurance à l'appui du mandat du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) visant à renforcer la sécurité et l'intégrité. Il leur a présenté le contexte de la sécurité nationale dans le but de sensibiliser le secteur financier aux menaces existantes ou nouvelles et aux vulnérabilités, en plus de renforcer sa résilience à cet égard. Il a également présidé, conjointement avec le Centre de la sécurité

des télécommunications (CST) du Canada et le BSIF, la Conférence sur la menace pour la sécurité nationale à l'intention des institutions financières sous réglementation fédérale.

Les cryptomonnaies (ou actifs virtuels) ne sont pas encore considérées comme des instruments financiers « grand public » dans le secteur financier canadien, mais représentent aujourd'hui un marché complexe et dynamique. De ce fait, elles font croître la menace pour la sécurité nationale dans ce domaine. Par exemple, des acteurs étatiques et leurs intermédiaires se servent d'entreprises occidentales de façade pour dissimuler leur identité. Ils peuvent ainsi tirer parti des forces et des faiblesses de la cryptomonnaie et l'utiliser pour mener leurs activités liées à la menace dans des marchés très peu réglementés ou sous-réglementés ailleurs dans le monde. Le SCRS souligne que les émetteurs de cryptomonnaies stables constituent un nouveau facteur de risque : ils pourraient en effet manipuler le marché. Les cryptomonnaies stables pourraient donc représenter un outil puissant entre les mains d'adversaires.

Le SCRS a pris part à l'évaluation mutuelle du Canada du Groupe d'action financière. Il s'agit d'une évaluation de la conformité et de l'efficacité

des cadres de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes et le financement de la prolifération. Dans le cadre de son mandat, le SCRS aide le Canada à se conformer aux normes du Groupe d'action financière : il détecte et analyse le financement du terrorisme et examine les tendances, les habitudes et les menaces émergentes. Étant donné qu'il collabore étroitement avec d'autres ministères et organismes, dont le ministère des Finances du Canada et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), le SCRS contribue à une compréhension nuancée du contexte de la menace au Canada, ce qui, ultimement, renforce la capacité du Canada de protéger la sécurité nationale.

Commerce et investissement

En 2025, le SCRS a constaté que certains acteurs étatiques cherchaient à exploiter les relations du Canada en matière de commerce et d'investissement pour obtenir des technologies canadiennes (ainsi que le savoir-faire connexe). Les acteurs étatiques essaient toujours d'obtenir des connaissances exclusives sur les plans, les priorités et les intentions du Canada dans le contexte économique et géostratégique actuel, de même que des connaissances approfondies concernant le processus décisionnel d'Ottawa en matière de politiques et de réglementation.

Le SCRS a travaillé davantage avec d'autres paliers de gouvernement, le secteur privé et l'industrie dans le but de les sensibiliser aux menaces pour la sécurité nationale et de renforcer leur résilience à cet égard. Il a également aidé des entreprises canadiennes à acquérir les connaissances et à mettre en place les outils dont elles ont besoin pour tirer parti des débouchés qui permettent d'accroître la prospérité économique et la sécurité nationale du Canada.

Qui plus est, le SCRS a commencé à prendre part aux examens liés à la sécurité nationale des fournisseurs de services de paiement réalisés en application de la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail* (administrés par la Banque du Canada et coordonnés par le ministère des Finances). Dans les limites de la *Loi sur le SCRS*, le SCRS informe la Banque du Canada et le ministère des Finances des menaces relevées, dont la menace interne, la sécurité des données et le financement illicite. En outre, il prête main-forte au ministre des Finances lorsqu'il s'agit d'évaluer les menaces pour la sécurité nationale associées aux fournisseurs de services de paiement. Le ministre est ainsi mieux à même de décider s'il autorise ces fournisseurs à mener des activités au Canada.

En collaboration avec d'autres membres de l'appareil canadien de la sécurité et du renseignement, le SCRS continue de fournir des renseignements aux décideurs du gouvernement du Canada pour les aider à prendre des décisions sur la façon d'atténuer les risques pour la sécurité nationale qui découlent des investissements étrangers directs en application de la *Loi sur l'Investissement Canada* (LIC). En 2025, le SCRS a examiné 1 106 avis d'investissement au titre de la LIC pour déterminer s'ils suscitaient des préoccupations en matière de sécurité nationale.

Sécurité des recherches

La dernière année a été marquée par le développement et la protection de technologies émergentes et sensibles, telles que l'IA, l'informatique quantique et la biotechnologie. Il s'agit là de technologies essentielles pour assurer la sécurité économique et la souveraineté nationale du Canada. La perte de propriété intellectuelle et de technologies sensibles affaiblit l'économie et nuit à la sécurité nationale, tout en renforçant les capacités des auteurs de menace.

Technologies sensibles

La [Liste de technologies sensibles du Canada](#) renferme onze grands domaines technologiques que le gouvernement du Canada considère comme sensibles. La liste comprend des technologies émergentes et avancées, telles que l'informatique quantique, l'IA, la biotechnologie et bien d'autres. Le transfert de telles technologies pourrait porter préjudice à la sécurité nationale et à la défense du Canada, étant donné qu'il en résulterait une dégradation des capacités du Canada ou de pays alliés sur le plan du renseignement et de la défense, ou encore une amélioration des capacités des pays adverses. Les technologies sensibles peuvent aussi englober les technologies qui s'avèrent importantes pour le développement et la compétitivité économique du Canada sur le marché mondial. Bien souvent, elles évoluent rapidement, ont un fort potentiel de perturbation et nécessitent des investissements importants.

Conformément aux [Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche](#) et à la [Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes](#), le SCRS examine le financement fédéral de la recherche sous l'angle de la sécurité nationale. Il contribue aux efforts du gouvernement du Canada visant à renforcer la sécurité des recherches et, ultimement, à assurer la protection des recherches et de l'industrie canadiennes. En outre, le SCRS assure régulièrement la liaison avec des universités, des universitaires, des associations de recherche et des entreprises afin de les sensibiliser aux activités liées à la menace qui visent le secteur de la recherche au Canada.

En 2025, le SCRS a continué de se concentrer, entre autres, sur l'exploitation des activités économiques et des partenariats de recherche que mènent les États pour accéder aux technologies sensibles, au savoir-faire, aux données et aux autres ressources stratégiques, et les transférer, afin de protéger ces industries canadiennes. Au cours de l'année, il s'est efforcé de cerner les forces et les vulnérabilités de ces secteurs. Dans le but de les aider à renforcer leurs défenses, le SCRS conseille les partenaires et les mobilise pour aider à protéger la population canadienne et à assurer la sécurité nationale du Canada.



Grâce à cette collaboration et à ces séances d'information régulières, le SCRS vise à fournir aux universités, aux universitaires, aux associations de recherche et au secteur privé les outils dont ils ont besoin pour se protéger ainsi que protéger leurs recherches et leurs propriétés intellectuelles des auteurs de menace qui cherchent à exploiter l'écosystème de la recherche du Canada.

Innover en toute sécurité

Le SCRS et ses partenaires du Groupe des cinq continuent de travailler en collaboration pour contrer les États qui prennent pour cible et volent les technologies et les travaux de recherche des membres du Groupe des cinq. L'initiative [Innover en toute sécurité](#) propose des mesures rentables que les entreprises du secteur des technologies peuvent mettre en place pour mieux protéger leurs idées et leur réputation et appuyer leur succès. Grâce à cette initiative, les entreprises du Canada, de l'Australie, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni ont à leur disposition un ensemble de ressources, de recommandations et de produits.

En 2025, le SCRS a tenu un atelier fructueux sur l'initiative Innover en toute sécurité. Les partenaires du Groupe des cinq ont pu partager leurs expériences et renforcer leurs relations, déjà solides, dans le domaine de la sécurité

des recherches. Le SCRS continuera de collaborer avec ses partenaires du Groupe des cinq dans le cadre de cette initiative importante. De plus, il s'appliquera à mettre en place des ressources additionnelles pour aider les entreprises et les universités canadiennes à atténuer les menaces pour la sécurité nationale du Canada.

Infrastructures essentielles

Les dix secteurs de l'infrastructure essentielle du Canada (finances, énergie et services publics, alimentation, transports, gouvernement, technologie de l'information et des communications, santé, eau, sécurité et fabrication) sont des cibles de prédilection pour les activités liées à la menace, telles que l'ingérence étrangère, l'espionnage et le sabotage, y compris celles qui visent délibérément à perturber les services et à voler la propriété intellectuelle.

Projets d'intérêt national

En juin 2025, la *Loi visant à bâtir le Canada* est entrée en vigueur. Elle vise à faciliter l'élaboration et l'exécution de projets d'infrastructure d'envergure qui revêtent un intérêt national, car ils peuvent accroître la prospérité, la sécurité nationale, la sécurité économique, la défense nationale et l'autonomie nationale du Canada.

Les facteurs liés à la sécurité nationale jouent un rôle important dans la décision de désigner des projets d'intérêt national et de déterminer la nature du soutien qui sera accordé par le gouvernement fédéral. Les États qui cherchent à servir leurs intérêts au détriment du Canada peuvent prendre pour cible les organisations des secteurs public et privé appelées à travailler à ces projets.

En application de la *Loi visant à bâtir le Canada*, le ministre responsable doit procéder à l'examen lié à la sécurité nationale de tous les investissements provenant d'entreprises d'État étrangères et d'investisseurs étrangers originaires de pays hostiles et destinés à un projet d'intérêt national.

Le SCRS, de même que d'autres membres de l'appareil canadien de la sécurité et du renseignement, appuie les efforts du gouvernement du Canada, c'est-à-dire qu'il fournit des renseignements et des analyses qui facilitent la prise de décisions concernant les aspects liés à la sécurité nationale des projets à l'étude. En 2025, il a donné des séances d'information et fourni des documents d'information au Bureau des grands projets pour les informer du contexte de la menace et décrire les risques rattachés à chaque projet.

Le SCRS considère comme une menace pour la sécurité du secteur financier toute activité préjudiciable aux institutions financières, aux marchés des capitaux et aux intérêts du Canada et de ses citoyens en ce qui a trait à l'intégrité de leurs opérations. Or, si des acteurs malveillants perturbaient le secteur financier, les gens pourraient alors douter de sa résilience et de son intégrité, ce qui nuirait à la sécurité économique du Canada.

La croissance des entreprises de technologies financières et les devises numériques (p. ex., les cryptomonnaies stables) sont des exemples récents qui témoignent de l'évolution constante que connaît le secteur financier. Les auteurs de menace s'empressent bien souvent de les adopter et de les exploiter dans leurs activités. Stratégiquement parlant, quel que soit l'instrument financier utilisé, le dessein des auteurs de menaces demeure inchangé : dissimuler le mouvement de la valeur financière dans leur intérêt.

L'ingéniosité des auteurs de menace donne du fil à retordre à l'appareil de la sécurité et du renseignement, qui cherche à détecter les nouvelles tactiques, techniques et procédures employées. Pour y parvenir, le SCRS collabore avec des partenaires, dont le CANAFE, le BSIF, le ministère des Finances et l'Agence du revenu du Canada, pour recueillir des informations sur les menaces pour la sécurité nationale, les analyser et fournir des conseils à ce chapitre.

Minéraux critiques

L'intensification de la concurrence mondiale pour les minéraux critiques continue de représenter des risques importants pour la sécurité nationale et la prospérité du Canada. Comme le Canada est tributaire d'autres pays, y compris la RPC, pour l'obtention de ces ressources essentielles, il risque de ne pas avoir accès aux minéraux critiques nécessaires pour mettre au point des technologies et des applications de défense. Le SCRS essaie de contrer cette menace en faisant connaître les risques qui pèsent sur les industries de minéraux critiques du Canada et en renforçant la résilience. Ses renseignements et ses conseils contribuent aux efforts du Canada, à savoir diversifier ses partenariats commerciaux et obtenir un accès fiable aux minéraux critiques fondé sur le marché. En mettant ses réseaux de renseignement et internationaux à contribution, le SCRS vise à préserver la position du Canada à titre de fournisseur de minéraux critiques de confiance, ce qui assurera la prospérité et la sécurité du Canada et de ses alliés à long terme.

L'Arctique canadien

L'Arctique est une région où la concurrence géostratégique est de plus en plus vive. La fonte des glaciers fait en sorte d'accroître l'accessibilité de la région. Par conséquent, les États arctiques et non arctiques multiplient leurs activités dans la région, ce qui exacerbe les préoccupations sur le plan de la sécurité et de la souveraineté. Les intérêts étrangers continuent de croître dans l'Arctique canadien en raison des nouveaux débouchés économiques et stratégiques qu'offre la région, y compris l'ouverture de nouvelles routes commerciales, l'abondance de minéraux critiques et des possibilités de réaliser des recherches scientifiques précieuses.

Comme l'Arctique canadien devient de plus en plus accessible, l'intérêt politique et économique croissant que suscitent ce territoire et ses paysages marins pousse différents États à intensifier leurs activités industrielles. La RPC et la Russie ainsi que bien d'autres pays s'intéressent beaucoup au territoire arctique du Canada sur le plan du renseignement et aux entités qui cherchent à influencer cette région ou à en développer le potentiel économique et stratégique. L'accès aux ressources naturelles de la région (p. ex., le pétrole, le gaz et les minéraux) en fait partie. Au cours de la dernière année, le SCRS a constaté que certains États cherchaient à établir et à maintenir des activités commerciales ou scientifiques (c'est-à-dire une présence physique) au Canada, dans le but d'établir une plateforme ou une couverture pour mener des activités liées à la menace contre le Canada et la population canadienne.

À titre d'exemple, des acteurs étatiques tentent de conclure des partenariats avec des entreprises, des gouvernements et des communautés afin d'investir dans les infrastructures essentielles

(p. ex., les ports, les communications, les réseaux énergétiques) et les ressources naturelles, ce qui leur permet d'exercer une influence à long terme dans la région. Ils peuvent ensuite tirer parti de cette influence pour faire progresser leurs activités géopolitiques et d'ingérence étrangère pour miner la souveraineté et l'intérêt national du Canada.

Les États font appel à la diplomatie scientifique pour mobiliser les chercheurs des États arctiques dans le but d'établir et de légitimer leur présence et leurs intérêts, et de consolider leur position dans la région. Ils seraient ainsi mieux à même d'avoir accès au territoire et aux ressources à long terme, ce qui n'est peut-être pas dans l'intérêt national du Canada.

Le SCRS met en place des capacités plus rigoureuses dans l'Arctique. Il recueille des renseignements lui permettant de mettre au jour les activités qui minent la sécurité du Canada dans l'Arctique, de même que les entités qui entendent utiliser les activités commerciales comme prétexte. Le SCRS continuera de collaborer avec les principaux partenaires au Canada (p. ex., les gouvernements territoriaux, les gouvernements et les organisations autochtones, l'industrie et les communautés). Il communique régulièrement avec les détenteurs de droits autochtones et arctiques pour apprendre de leurs observations et contribuer au renforcement de la résilience aux menaces. Par exemple, le SCRS a fourni aux gouvernements inuits et territoriaux des informations qui les aident à prendre des décisions éclairées : lorsque des entreprises et des investisseurs de l'étranger leur offrent des occasions de développement économique et de recherche, ils sont maintenant mieux outillés pour tenir compte des intérêts stratégiques du Canada et de la sécurité nationale.

Collaboration avec les autochtones et l'Arctique

Le SCRS a collaboré avec une multitude de partenaires de l'Arctique et du Nord, dont des gouvernements et des organisations autochtones, des communautés, des groupes, des organisations de développement communautaire, des dirigeants locaux et des instituts de recherche. Au cours de la dernière année, des représentants du SCRS se sont régulièrement rendus au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon pour y rencontrer des partenaires et participer à divers événements. Le SCRS a aussi accueilli, à l'Administration centrale à Ottawa, de hauts représentants et des dirigeants d'organismes partenaires clés autochtones et du Nord. Ce processus de collaboration vise à s'assurer que les partenaires disposent d'informations à jour pour renforcer et maintenir la résilience face aux menaces actuelles et nouvelles. Il permet aussi au SCRS de nouer des partenariats constructifs dans l'Arctique et le Nord, ce qui l'aide à mieux comprendre le contexte et la réalité des diverses communautés autochtones.

En 2025, le SCRS a continué de tisser des liens avec des organisations et les gouvernements des Premières Nations, des Inuits et des Métis et de renforcer les liens existants. Le SCRS a poursuivi sa collaboration avec des partenaires autochtones afin de se conformer à ses obligations en vertu de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, adoptée par le gouvernement du Canada. Il a activement intégré les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans ses opérations, ses politiques et ses formations dans le but de bâtir la confiance, de respecter les droits autochtones et d'éliminer les problèmes systémiques.

Il est le seul service de renseignements au monde à avoir pris des [engagements relativement à la Déclaration des Nations Unies](#).

Au début 2025, l'Institut canadien de sécurité arctique (ICAS) a vu le jour. Il est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement du Yukon et l'Agence canadienne de développement économique du Nord. À l'occasion de la Conférence zéro, l'activité de lancement inaugural de l'ICAS, tenue en mars 2025, le SCRS a présenté le contexte de la menace actuel et prospectif qui pèse sur le Nord et a précisé qu'il pouvait travailler de concert avec les partenaires autochtones et du Nord pour faire progresser les priorités communes, mieux faire connaître les menaces et renforcer la résilience à cet égard.

Des représentants du SCRS ont participé à de nombreuses autres conférences pendant l'année. En août, le directeur du SCRS a participé à la conférence LATITUDE de l'ICAS à Haines Junction, au Yukon, en compagnie d'autres dirigeants clés des secteurs de la sécurité. Les participants ont alors abordé les réalités de l'Arctique sur le plan de la sécurité, les défis qui s'y rattachent et les solutions possibles. En septembre, des représentants du SCRS ont assisté à la conférence sur la sécurité de l'Arctique à Whitehorse, organisée conjointement par Konrad Adenauer Stiftung (Canada), l'ICAS, la Fondation Asie Pacifique du Canada et l'Institut Macdonald-Laurier. En avril, le SCRS était aussi présent à l'assemblée des Premières Nations du Yukon sur l'ingérence politique et la sécurité économique et à la conférence sur l'industrie de la sécurité et de la défense des Premières Nations du Yukon. Ces engagements ne font que renforcer la détermination du SCRS de nouer et d'entretenir des relations solides et fructueuses avec les partenaires autochtones au Canada.

Lutte contre la prolifération

Les activités de lutte contre la prolifération du SCRS réduisent considérablement le risque que des technologies et des recherches canadiennes soient utilisées pour servir les capacités militaires d'États étrangers hostiles. En réponse aux efforts déployés par le SCRS, les États hostiles adoptent des stratégies de plus en plus complexes pour dissimuler leurs activités d'approvisionnement illégales.

Le SCRS enquête activement sur les activités que les États étrangers hostiles et les acteurs affiliés aux États mènent pour se procurer une série de technologies sensibles, de services, de recherches et de propriétés intellectuelles au Canada pour faire avancer leurs propres programmes de fabrication d'armes de destruction massive (ADM). La prolifération des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, ou d'ADM, et de leurs vecteurs, constitue un défi pour la communauté internationale et une menace pour la sécurité du Canada et de ses alliés.

Le SCRS surveille les progrès réalisés dans les armements et les programmes d'ADM des États étrangers hostiles afin de soutenir les contrôles à l'exportation et les sanctions du Canada. De cette façon, il se trouve aussi à aider le gouvernement du Canada à évaluer et à comprendre la menace que les AMD et les armes conventionnelles perfectionnées des adversaires font peser sur le Canada.

En 2025, la Russie avait toujours l'intention et la capacité de se procurer de façon illégale des technologies assujetties à des sanctions et à des contrôles à l'exportation auprès de l'Occident, notamment du Canada. Elle concentre ses activités d'approvisionnement illicite sur les technologies avancées et non sensibles qui lui permettent de soutenir son complexe militaro-industriel et sa guerre contre l'Ukraine. Tout particulièrement, la Russie a cherché à se procurer des technologies canadiennes, telles que des composants microélectroniques, des technologies de communications par satellite et des armes de tir de précision.

Pour contrer ces activités d'approvisionnement, le SCRS a travaillé en étroite collaboration avec des fabricants et des exportateurs canadiens, les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi que des partenaires étrangers pour découvrir quels biens canadiens étaient achetés et envoyés en Russie, de façon à pouvoir les empêcher d'arriver à destination.

Cybersécurité

Ses solides institutions démocratiques, son économie développée, sa recherche dans des secteurs novateurs et ses institutions universitaires exemplaires font du Canada une cible de choix pour les cyberactivités d'espionnage, de sabotage et d'ingérence étrangère, lesquelles constituent toutes d'importantes menaces pour la sécurité nationale. Les cyberactivités d'ingérence étrangère visant le Canada continueront de gagner en envergure et en sophistication. Il sera donc essentiel que les Canadiennes et les Canadiens connaissent les risques et prennent des mesures proactives pour protéger les intérêts canadiens.

Rôle du SCRS en matière de cybersécurité

Le SCRS joue un rôle de premier plan dans la protection de la cybersécurité du Canada. À cette fin, il enquête sur les menaces émanant des cyberacteurs hostiles et les atténue. Grâce à son étroite collaboration avec des partenaires canadiens et étrangers, il applique tout un éventail de techniques d'enquête pour contrer ces menaces. Au besoin, il utilise aussi son pouvoir de prendre des mesures de réduction de la menace afin de protéger la sécurité nationale et les infrastructures essentielles du Canada.

Le SCRS fournit régulièrement des évaluations du renseignement de haute qualité à ses partenaires gouvernementaux, ce qui leur permet de prendre des décisions éclairées. Il diffuse aussi ces évaluations et des pistes d'enquêtes à ses partenaires étrangers, afin de les aider à garantir l'intégrité de l'infrastructure mondiale de l'information. Ces dernières années, le SCRS a élargi son rôle en collaborant étroitement avec l'industrie, les groupes autochtones et les gouvernements dans le but de mieux les sensibiliser et renforcer leur résilience aux cybermenaces qui ne cessent d'évoluer. Il a aussi travaillé de concert avec le CST, y compris le Centre canadien pour la cybersécurité (CCC) afin de cerner les menaces, de les évaluer et de les atténuer.

Le contexte de la menace pour la cybersécurité au Canada change sans cesse et s'adapte aux progrès des nouvelles technologies. Pour contrer ces menaces, le gouvernement du Canada et la société civile doivent continuer de travailler de concert.

Cyberactivités parrainées par un État

En 2025, Salt Typhoon, une cybermenace liée à la RPC, aurait pris pour cible des entreprises de télécommunication canadiennes, compromettant peut-être des données de communication de clients. Il est inquiétant de savoir que Salt Typhoon a réussi

à compromettre de grandes entreprises de télécommunication aux États-Unis et dans d'autres pays et à accéder à des informations sensibles, dont des données liées aux appels et aux messages textes. De telles compromissions pourraient survenir aussi au Canada. Autrement dit, les renseignements personnels des Canadiennes et des Canadiens (p. ex., appels téléphoniques et messages textes) pourraient être à risque d'être piratés.

En août 2025, 25 services de renseignement, dont le SCRS, ont diffusé un bulletin de cybersécurité précisant que, depuis 2021, Salt Typhoon avait pris pour cible des réseaux dans le monde entier (p. ex, des réseaux de télécommunication, de gouvernement, de transport, d'habitation et d'infrastructure militaire). De concert avec le CCC, le SCRS continue d'enquêter sur les menaces qui émanent de Salt Typhoon, de les analyser et de les réduire. Cet auteur de menace continuera probablement d'être une source de préoccupations.

Dans le cadre de la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique, le SCRS a fait des investissements stratégiques dans la région de l'Indo-Pacifique et tient régulièrement des dialogues ciblés avec des partenaires, y compris sur la cybersécurité. Il échange toujours des renseignements et des conseils avec des partenaires de la région concernant les cybermenaces auxquelles ils sont confrontés, ce qui leur permet de disposer d'informations actuelles et exploitables pour renforcer leur résilience. Il est essentiel d'avoir une position solide et résiliente en matière de cybersécurité pour prévenir les cybermenaces et les contrecarrer. En travaillant de près avec ses partenaires, le SCRS vise à instaurer un environnement de cybersécurité solide et stable ainsi qu'à soutenir les intérêts nationaux du Canada dans la région.

Une autre menace importante pour la sécurité mondiale provient des cyberactivités malveillantes

menées par les services de renseignements de la Russie, qui continuent de prendre pour cible les États membres de l'OTAN tandis que la guerre se poursuit en Ukraine. Par exemple, l'unité 26165 de la Direction principale du renseignement (GRU) (aussi appelée APT28 ou Fancy Bear) emploie diverses méthodes pour pirater des comptes de courriels, voler des informations et perturber les activités de ses cibles, dont des entreprises qui fournissent de l'aide à l'Ukraine.

Cyberacteurs non étatiques

Des acteurs non étatiques, dont des cybercriminels et de soi-disant « cyberactivistes », ont continué de jouer un rôle de premier plan dans le cyberspace. Ils représentent une menace pour les infrastructures essentielles, les informations sensibles et les valeurs démocratiques du Canada. Les campagnes d'attaques par rançongiciel constituent toujours une grande source de préoccupations, car elles peuvent perturber le fonctionnement des infrastructures essentielles et des secteurs sensibles, de même que menacer les données d'identification du personnel canadien. Les cybercriminels sont souvent motivés par des gains financiers, mais leurs activités peuvent avoir des répercussions considérables sur la sécurité nationale, surtout lorsqu'elles sont exploitées par des acteurs étatiques ou menées avec leur

bénédiction pour servir leurs intérêts géopolitiques. Les acteurs non étatiques alignés sur la Russie, qui appuient les objectifs géopolitiques de la Russie pour des motifs idéologiques, se livrent activement à des cyberopérations visant des infrastructures essentielles dans les pays de l'OTAN. À l'occasion, ces groupes arrivent à avoir des effets perturbateurs. Les activités de ces groupes cadrent avec la stratégie de la Russie, c'est-à-dire d'avoir recours à des cyberopérations qui lui permettent d'opposer un démenti pour soutenir ses intérêts militaires et économiques, comme l'ont démontré ses activités en Ukraine et dans d'autres régions.

Il est de plus en plus difficile de faire la distinction entre les activités menées par des cyberacteurs parrainés par un État et celles menées par des cyberacteurs non étatiques. La prolifération commerciale des cybermoyens a facilité l'accès aux techniques et aux outils malveillants. Un nombre croissant d'acteurs sont donc en mesure de commettre des cyberattaques et de se livrer à d'autres activités malveillantes. Les régimes autoritaires utilisent ces outils pour s'attaquer aux individus et aux groupes qu'ils considèrent comme des menaces. Par conséquent, le Canada se doit de rester vigilant et proactif s'il veut arriver à prévenir les cybermenaces et les contrer.

Filtrage de sécurité

Comme le monde devient plus instable, le SCRS constitue une ligne de défense importante contre les personnes qui pourraient menacer la sécurité nationale du Canada, notamment grâce aux avis qu'il fournit par l'entremise de ses programmes de filtrage de sécurité pour le gouvernement et de filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté.

Le programme de filtrage de sécurité pour le gouvernement du SCRS fournit des évaluations de sécurité afin d'empêcher des personnes suscitant des préoccupations sur le plan de la sécurité d'avoir accès à des informations ou à des biens classifiés ou sensibles ou encore à des sites sensibles, comme les installations aéroportuaires, maritimes et nucléaires. Les évaluations de sécurité du SCRS permettent aux ministères et aux organismes concernés de prendre des décisions fondées sur le risque plus éclairées en ce qui concerne les cotes de sécurité et les autorisations d'accès aux sites. La décision d'accorder, de refuser ou de révoquer une cote de sécurité incombe toutefois au ministère ou à l'organisme fédéral concerné, et non au SCRS. En 2025, le SCRS a reçu 129 130 demandes de filtrage de sécurité pour le gouvernement. Ce nombre s'inscrit dans la tendance à la baisse déjà observée. Comme le contexte de la menace continue à évoluer, le nombre de demandes d'autorisations de sécurité qui comportent un risque d'ingérence étrangère continue aussi d'augmenter.

Les vérifications de sécurité et d'interdiction de territoire sont obligatoires et importantes au titre du cadre juridique en matière d'immigration du Canada. Le programme de filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté du gouvernement du Canada est un programme trilatéral entre Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et le SCRS. D'une part, IRCC peut transférer au SCRS et à l'ASFC des demandes de filtrage de sécurité complet concernant des personnes qui présentent des demandes d'asile au Canada, de visas de résident temporaire, de résidence permanente et de citoyenneté. Le SCRS effectue aussi le filtrage de sécurité de tous les dossiers des demandeurs d'asile déjà présents au Canada. D'autre part, le SCRS donne des conseils en matière de sécurité à l'ASFC et à IRCC sur les personnes susceptibles

de représenter une menace pour la sécurité nationale qui cherchent à entrer au Canada ou à y obtenir un statut. Les conseils du SCRS sont pris en compte lorsqu'une décision finale sur l'interdiction de territoire d'un demandeur est rendue.

En 2025, le SCRS a reçu 438 600 demandes de filtrage de sécurité liées à l'immigration.

Comme les niveaux d'immigration du Canada ont été réduits, le nombre total de demandes reçues par le SCRS a également diminué. Cependant, en raison des augmentations précédentes des niveaux d'immigration et des mesures spéciales en matière d'immigration prises par le gouvernement du Canada dans le cadre de ses engagements d'ordre humanitaire en réponse à des événements qui sont survenus dans le monde, le nombre total de demandes d'immigration en attente d'un filtrage de sécurité demeure très élevé.

Dans le contexte des mesures spéciales du gouvernement du Canada en matière d'immigration, le SCRS participe activement au filtrage de sécurité de ressortissants étrangers qui fuient des conflits. Cela s'applique, par exemple, aux personnes qui vivent à Gaza. Les programmes de politique publique ont une incidence considérable sur le nombre de demandes de filtrage de sécurité, particulièrement lorsque les risques sont élevés et que la complexité des dossiers prolonge les échéanciers. En 2025, le SCRS a consacré des efforts considérables au filtrage des demandes d'immigration provenant de Gaza, la majorité des dossiers ayant été traités par le SCRS. L'organisation continue d'accorder la priorité aux dossiers restants.

Outre l'inventaire actuel des dossiers de filtrage de sécurité, un nombre accru de demandes de mandamus déposées à la Cour par des demandeurs voulant obtenir une décision relativement à leur dossier de filtrage de sécurité, combiné aux plaintes à l'Office de surveillance des activités en matière

de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) concernant les délais de traitement par le SCRS des renvois des demandes d'immigration à des fins de filtrage de sécurité ont intensifié les pressions sur le programme de filtrage de sécurité du SCRS. En réponse à cette situation, le SCRS ne cesse de déployer des efforts, tant à l'interne qu'en collaboration avec ses partenaires, afin d'améliorer le processus de filtrage de sécurité, y compris les délais de traitement. Ces efforts devraient permettre d'accroître la capacité et l'efficacité, d'atténuer l'incidence des demandes de mandamus et des plaintes déposées à l'OSSNR,

et de permettre un examen plus fréquent des normes des programmes. En tant que partenaire du filtrage de sécurité, le SCRS opère dans un contexte de menace pour la sécurité nationale qui est en constante évolution et doit s'adapter constamment afin de donner suite, par l'intermédiaire d'IRCC, aux priorités et aux exigences en matière d'immigration énoncées par le gouvernement du Canada.

Le SCRS travaille avec diligence et avec toute la rigueur nécessaire pour s'acquitter efficacement de son mandat en matière de filtrage de sécurité de toutes les demandes, et assurer la sécurité du Canada et de la population canadienne.

Programme de filtrage de sécurité pour le gouvernement	Demandes reçues en 2025*	Demandes traitées en 2025*
Ministères et organismes fédéraux	60 300	61 100
Programme EXPRES	2 500	2 400
Transports Canada (installations aéroportuaires et maritimes)	38 200	38 200
Cité parlementaire	2 100	2 100
Installations nucléaires	14 900	14 600
Provinces	70	70
Filtrage pour d'autres pays**	360	570
Événements importants	8 400	8 400
Autres	2 300	2 300
Total	129 130	129 740

Programme de filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté	Demandes reçues en 2025*	Demandes traitées en 2025*
Résidence permanente (présentées au Canada et de l'étranger)	15 200	16 900
Réfugiés (contrôle de sécurité préliminaire***)	97 600	96 600
Citoyenneté	297 700	289 600
Résidents temporaires	28 100	24 000
Total	438 600	427 100

* Les chiffres ont été arrondis.

** Évaluations de sécurité fournies à des gouvernements étrangers ainsi qu'à des organisations internationales lorsque des Canadiens souhaitent obtenir un emploi qui nécessite une autorisation d'accès à des informations ou à des sites sensibles dans un autre pays.

*** Personnes qui demandent l'asile au Canada ou à un point d'entrée.

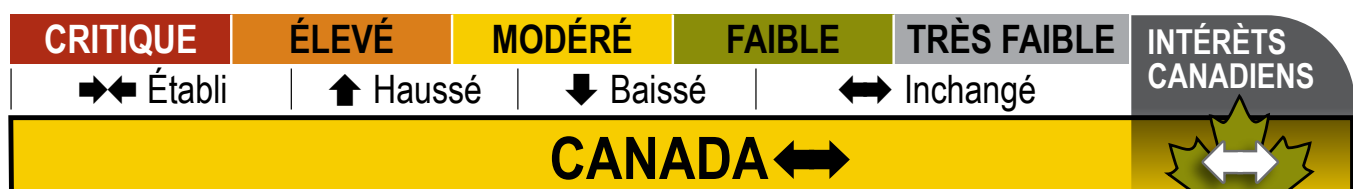
Centre intégré d'évaluation des menaces

Le Centre intégré d'évaluation des menaces (CIEM) est une organisation spécialisée au sein de l'appareil canadien du renseignement, qui fournit des évaluations opportunes et interinstitutionnelles fondées sur des informations et des renseignements de toutes sources. Sa mission permet aux décideurs et aux partenaires de la sécurité d'assurer la protection des Canadiens et de servir les intérêts canadiens au pays et à l'étranger.

Le CIEM réunit des spécialistes provenant de divers domaines, notamment des services de police, de l'appareil du renseignement de sécurité et du secteur de la sécurité frontalière, qui collaborent pour donner un aperçu des sujets qui convergent, comme le terrorisme, la criminalité, l'insécurité mondiale, les activités étatiques, la technologie et les changements climatiques. Le CIEM fournit des prévisions et des conseils par l'intermédiaire d'un lieu de collaboration où les renseignements de différentes sources et bases de données sont analysés et diffusés. Les alertes et les niveaux de la menace favorisent la sensibilisation et facilitent le processus décisionnel. Le CIEM publie des évaluations qui portent sur plusieurs régions du monde (notamment l'Afrique, les Amériques et l'Europe), tout en concentrant également son attention sur les questions nationales comme les menaces envers les représentants publics et les niveaux de la menace à l'échelle nationale. Le CIEM est souvent sollicité pour fournir son expertise à l'appui d'autres ministères ou organismes gouvernementaux sous la forme de demandes d'information.

Niveau de la menace terroriste au Canada

Le niveau de la menace terroriste au Canada est un outil d'alerte précoce qui sert à indiquer la probabilité qu'un acte de violence grave à caractère politique, religieux ou idéologique se produise. En 2025, les discours et les réseaux extrémistes violents ont continué d'inciter des Canadiens, notamment des jeunes, à se livrer à des activités ayant des répercussions sur le contexte de la sécurité nationale. L'analyse exhaustive des menaces par le CIEM a montré qu'en dépit des mesures continues d'atténuation des menaces prises par les services policiers et les services de renseignement, la menace d'extrémisme violent au Canada est demeurée constante. Certaines menaces ont augmenté, par exemple celle de la mobilisation des jeunes, et certaines ont diminué, principalement en raison de mesures d'application de la loi. Celles qui ont augmenté représentent les menaces de mobilisation à la violence les plus préoccupantes. À la suite des recommandations du CIEM fondées sur les rapports et les informations disponibles, le directeur du SCRS a maintenu, en 2025, le niveau de la menace terroriste au Canada à MODÉRÉ, ce qui signifie qu'il existe une possibilité réaliste qu'un attentat extrémiste violent soit commis au Canada.



Menaces pour les représentants publics

Tout au long de 2025, les représentants publics canadiens ont continué de composer avec un contexte de la menace complexe. Le programme du CIEM portant sur les menaces contre les représentants publics a surveillé les menaces liées à la sécurité nationale qui pèsent sur les représentants fédéraux, y compris l'ingérence étrangère, l'espionnage, les cybermenaces et l'extrémisme violent. Le CIEM a collaboré avec des partenaires fédéraux, dont le Groupe de travail sur les MSRE pendant la 45^e élection générale. Malgré la sensibilisation accrue du public à l'égard des menaces proférées par des États étrangers, des acteurs étatiques ont continué de prendre des représentants officiels pour cible, y compris au moyen de tactiques comme l'établissement de relations intéressées, le financement illicite,

la manipulation de l'information et l'ingérence étrangère. Les représentants publics ont continué de faire l'objet de propos violents et d'intimidation, cependant, la vaste majorité de ces menaces étaient peu crédibles. Bien qu'elles aient pu être de nature criminelle, elles ne constituaient pas nécessairement des menaces d'extrémisme violent. Les menaces et les comportements menaçants ont néanmoins continué à nuire à la capacité de certains représentants publics de s'acquitter de leurs fonctions et à poser un risque pour les institutions démocratiques en général.

Dans sa méthodologie, le CIEM a tenu compte des facteurs identitaires de l'Analyse comparative entre les sexes Plus pour prioriser la production, dégager des tendances à partir des données et adapter les séances d'information et les évaluations aux clients.



Renforcer et élargir les partenariats

Les activités de liaison et de collaboration du SCRS visent à établir des relations avec les Canadiennes et les Canadiens, à travailler à leurs côtés et à apprendre directement d'eux afin d'adopter une approche axée sur l'ensemble de la société et d'atténuer les menaces pour la sécurité nationale.

Liaison-recherche

L'équipe de liaison-recherche du SCRS a travaillé en étroite collaboration avec les sous-sections opérationnelles afin d'appuyer les priorités du gouvernement en ralliant les mondes des universités, des industries et des organismes de sécurité nationale au moyen d'exposés d'experts en personne, de tables rondes, de production d'études commandées et d'ateliers. Le SCRS contribue à améliorer la compréhension des questions de sécurité, au bénéfice de ses experts de même que des chercheurs et des spécialistes avec qui il collabore.

En février 2025, le SCRS a établi un partenariat avec le Centre for European and Eurasian Studies (centre d'études sur l'Europe et l'Eurasie) de la Munk

School of Global Affairs and Public Policy (faculté Munk d'affaires mondiales et de politique publique) afin d'organiser un atelier intitulé « La Russie et les conflits internationaux » qui a porté sur l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie et qui a coïncidé avec les trois ans du conflit. Cet événement a réuni des chercheurs, des représentants gouvernementaux canadiens et étrangers, des étudiants et des praticiens pendant une journée de tables rondes et de discussions.

Afin de soutenir la prochaine génération de chercheurs et de dirigeants dans les domaines de la sécurité nationale, du renseignement et des affaires étrangères au Canada, le SCRS a parrainé le Symposium d'Ottawa de l'Association canadienne

pour les études de renseignement et de sécurité (ACERS) et le concours de rédaction d'essai de l'ACERS pour une troisième année.

Le SCRS a également accueilli deux spécialistes venus présenter des ateliers sur l'éventail des menaces liées à l'extrémisme violent et les leçons apprises par des professionnels de la sécurité nationale et des spécialistes en la matière du milieu universitaire. De plus, le SCRS a organisé des tables rondes afin de discuter de la sécurité de la recherche ainsi que de la neurotechnologie, de la guerre cognitive et de stratégies de lutte contre la désinformation. Le SCRS est résolu à jouer un rôle de premier plan pour comprendre les activités menaçant la sécurité, enquêter à leur sujet et les atténuer.

Collaboration avec les intervenants

Le programme de collaboration avec les intervenants du SCRS a continué à prendre de l'ampleur et à approfondir les relations avec des intervenants clés du milieu de la défense communautaire, du milieu universitaire et du secteur privé, ainsi qu'avec des partenaires autochtones partout au Canada.

Le SCRS produit deux bulletins : *Besoin de savoir*, le bulletin mensuel qui est envoyé à un large éventail de partenaires et d'intervenants partout au Canada, et le *Trimestriel sur la sécurité de la recherche*, qui aide à satisfaire à la demande croissante de mobilisation et de transparence en matière de sécurité nationale au sein des communautés de recherche et d'innovation au pays. Ces bulletins informent les lecteurs des faits nouveaux pertinents en matière de sécurité nationale et présentent des événements connexes et des possibilités de formation. En 2025, le SCRS a publié les éditions du *Trimestriel sur la sécurité de la recherche* en collaboration avec l'Université de l'Alberta et l'Université d'Ottawa.

Tout au long de 2025, le SCRS a uni ses efforts à ceux de SP, du ministère de la Justice et de la GRC, pour donner des séances d'information ciblées sur la résilience et la sensibilisation à l'intention d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, d'associations communautaires et de Canadiens et de Canadiennes de collectivités diverses ainsi que d'administrateurs, d'étudiantes et d'étudiants, de facultés et de membres du personnel d'universités partout au Canada. Cet effort coordonné a été dirigé par le Bureau du coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère de SP. L'objectif de cette initiative était de lutter contre l'ingérence étrangère et la répression nationale et d'atténuer ces menaces afin de renforcer la résilience sociétale et de préserver la confiance de la population canadienne envers les institutions démocratiques.

En juin 2025, un représentant de l'équipe de la collaboration avec les intervenants du SCRS a été panéliste à la Conférence nationale sur la sécurité de la recherche de 2025 organisée par l'Université de la Colombie-Britannique, à Vancouver, qui avait pour thème « Explorer les nouvelles frontières nationales et mondiales ». À cette occasion, le SCRS a présenté un aperçu de son engagement auprès de la communauté universitaire et des menaces relatives à la sécurité nationale qui pèsent sur les chercheurs et les institutions de recherche.

Au cours de la dernière année, le SCRS a maintenu son soutien de longue date aux universités canadiennes en venant compléter et renforcer les mesures prises par leurs départements en matière de sécurité de la recherche et élargir les relations au sein de l'écosystème de la recherche au Canada. Le SCRS a aussi tenu des séances d'information à l'intention de groupes des sciences de la santé, qui ont permis de donner un aperçu des nouveaux risques qui pèsent sur les secteurs des sciences de la vie au Canada afin d'aider les institutions à mieux

protéger leurs travaux de recherche sensibles et d'assurer que le secteur canadien de calibre mondial de la recherche et de l'innovation en sciences de la vie demeure ouvert, sûr et fiable.

Le SCRS a poursuivi sa collaboration avec des entreprises et des associations d'affaires canadiennes afin de renforcer la résilience et de réduire les menaces pour la sécurité économique du Canada. Cette collaboration avec des groupes comme le Conseil canadien des affaires (CCA) et la Chambre de commerce du Canada aide à améliorer la communication entre les secteurs public et privé. Le SCRS continue d'échanger avec des entreprises et des associations d'affaires afin de leur offrir des séances d'information sur les menaces pour faciliter la prise de décisions éclairées. Il a offert des séances entre autres à la Chambre de commerce du Canada, ainsi qu'au Groupe de travail sur la sécurité nationale et au réseau des cadres en matière de sécurité nationale du CCA.

Le SCRS offre son soutien au ministère de la Défense nationale pour appuyer la Stratégie industrielle de défense (SID) du gouvernement. Il tient en priorité des séances d'information sur les menaces à l'intention des partenaires de l'industrie de la SID afin de les sensibiliser aux nouveaux risques pour la sécurité nationale et de communiquer des informations essentielles qui permettent à l'industrie d'intégrer les considérations liées à la sécurité dès l'étude conceptuelle jusqu'à la livraison finale.

La confiance est primordiale. Elle permet au SCRS de cultiver les relations qui sont nécessaires pour mieux protéger les entités et les secteurs canadiens non gouvernementaux les plus touchés par les menaces pour la sécurité nationale. À mesure que le SCRS continue d'entretenir et d'approfondir ces partenariats, les connaissances qui lui seront transmises éclaireront ses opérations, ce qui lui permettra de continuer à gagner la confiance de la population canadienne et de bénéficier d'une participation accrue aux conversations sur la sécurité nationale.

Réseau autochtone du Groupe des cinq et Sommet

Au cours de la dernière année, le SCRS a présidé le Réseau autochtone du Groupe des cinq. À titre de président, il a été l'hôte d'un sommet annuel du Réseau qui s'est tenu en personne à Ottawa. Le Sommet, le premier du genre, a permis à des partenaires autochtones et étrangers de discuter des priorités, des activités et des menaces principales. Le Sommet, d'une durée de trois jours, a fait place à des discussions thématiques classifiées et non classifiées entre spécialistes, à des études de cas présentées par des partenaires autochtones et du Groupe des cinq et à des expériences d'apprentissage culturel avec des artistes et des interprètes inuits, métis et des Premières Nations. Entre autres, la présidence du Réseau par le SCRS a permis :

- de renforcer la collaboration des pays du Groupe des cinq relativement à des initiatives et à des priorités autochtones;
- d'assurer la participation des partenaires autochtones à la discussion plus large sur la sécurité nationale et veiller à ce que les priorités et les perspectives des Autochtones soient communiquées et entendues;
- de repérer les études de cas et les pratiques prometteuses d'après les expériences antérieures de collaboration du SCRS avec des partenaires autochtones qui peuvent être mises en application à l'avenir.



Politiques et responsabilisation

Pour protéger la sécurité nationale et les intérêts du Canada, le SCRS doit être une organisation régie par les politiques qui est responsable devant la population canadienne et le Parlement.

Le SCRS est pleinement conscient de l'évolution du contexte de la menace des 20 dernières années. Alors que le gouvernement du Canada prépare sa première stratégie pour la sécurité nationale depuis 2004, une époque où les efforts étaient essentiellement axés sur le terrorisme dans le contexte de l'après-11 septembre, le SCRS appuiera pleinement la mise en œuvre de cette stratégie, car

il continue de jouer un rôle de premier plan pour assurer la sécurité et la prospérité du Canada.

Les menaces modernes nécessitent des pouvoirs modernes. Malgré les changements apportés au fil du temps, la *Loi sur le SCRS* illustre encore l'époque à laquelle elle a été rédigée : les années 1980. C'est à cette époque qu'ont été définis les pouvoirs dont dispose le SCRS actuellement, et les changements

apportés aux dispositions législatives au cours des années ont été dépassés par le rythme auquel les menaces pour la sécurité nationale ont évolué. Comparativement à ses alliés, le Canada fait face à des défis considérables en matière de collecte du renseignement nécessaire pour protéger la population canadienne, éclairer la prise de décisions et défendre les intérêts du Canada. Le SCRS recueille des informations à l'étranger sur les menaces pour la sécurité, mais il n'est pas en mesure de recueillir du renseignement sur des questions stratégiques plus larges comme les intentions et les moyens diplomatiques, militaires et économiques des États étrangers. À l'heure actuelle, le SCRS peut uniquement recueillir ce type d'informations depuis le Canada et dans le contexte de l'assistance au ministre de la Défense nationale ou au ministre des Affaires étrangères.

Le SCRS sait que les attentes de la population canadienne à son endroit sont élevées, à juste titre. Le SCRS doit travailler de façon raisonnable et mesurée pour repérer les menaces pour la sécurité du Canada et les intérêts canadiens, conseiller les décideurs et les intervenants et atténuer ces menaces. Il doit par ailleurs disposer de moyens modernes et flexibles pour être en mesure d'assurer la sécurité de toute la population canadienne et de permettre au Canada de rester résilient et fort dans un monde de plus en plus dangereux.

La surveillance et les examens continueront d'être essentiels pour préserver la confiance envers les institutions de sécurité nationale et ils peuvent être renforcés en s'assurant d'établir un équilibre entre mesures de protection et efficacité. Depuis 2017, le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR) a été constitué, l'OSSNR a remplacé l'organisme de surveillance du SCRS et le rôle du commissaire au renseignement a été élargi afin d'exercer une certaine surveillance sur le SCRS. Il s'agit de nouveautés importantes qui visent à permettre l'examen des activités dans

toutes les organisations, à améliorer la capacité des parlementaires de s'occuper des questions de sécurité en plus d'accroître la sensibilisation de la population canadienne aux activités de sécurité nationale et de renseignement du Canada et améliorer leur compréhension de ces enjeux. Le SCRS continuera d'examiner si ces fonctions sont d'une efficacité optimale, et s'il y a lieu, de les améliorer et de les simplifier afin de garantir que ses décisions et ses activités sont appropriées et raisonnables.

Accès légal

Le Canada est le seul pays du Groupe des cinq qui ne réglemente pas les fournisseurs de services électroniques de manière à faciliter l'accès légal à l'information. Le rapport de 2025 du CPSNR sur l'accès légal explique les difficultés auxquelles font face le SCRS et les organismes d'application de la loi dans ce domaine et recommande l'élaboration d'une loi à cet effet. Le gouvernement a déposé un projet de loi (*Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière*, projet de loi C-2) en juin 2025 dans le but de résoudre ces difficultés. Le projet de loi visait à modifier la *Loi sur le SCRS* de manière à assurer la parité avec le *Code criminel* et à conférer au SCRS le pouvoir d'obliger des fournisseurs de services, par exemple les entreprises de télécommunications, à fournir une confirmation de service, ce qui permettrait au SCRS de vérifier les renseignements de base (c.-à-d. si un individu est le client d'un fournisseur de services, la fourchette de dates du service et la province ou le territoire du service) pour faire progresser les premières étapes des enquêtes sur la sécurité nationale.

Le projet de loi visait aussi à obliger les fournisseurs de services électroniques à se doter des moyens de donner suite aux demandes reposant sur une autorisation légale de la Cour fédérale visant à obtenir l'accès à des informations et à des données, et à intercepter légalement des communications.

Avantages potentiels d'un projet de loi sur l'accès légal



Exemple 1 :

Deux cibles du SCRS en sont à un stade avancé de planification d'un attentat terroriste. Le SCRS sait qu'elles finalisent leur projet à partir d'une chambre d'hôtel dans une grande ville canadienne et a une idée du quartier où elles se trouvent, mais n'est pas en mesure de confirmer précisément de quel hôtel il s'agit. L'ordre de confirmation de service lui permettrait d'exiger une confirmation de service de la part d'un petit sous-ensemble d'hôtels dans le quartier, informations qui n'empiéteraient pas plus que minimalement sur le droit au respect de la vie privée. Il pourrait utiliser les informations ainsi recueillies dans une demande de mandat à la Cour fédérale visant à approfondir l'enquête et collaborer avec ses partenaires pour prévenir un attentat.



Exemple 2 :

Une cible du SCRS prévoit de se rendre à un événement d'entraînement paramilitaire lié à l'extrémisme violent à caractère idéologique. Le SCRS sait que cette cible utilise un compte sur les médias sociaux associés à un numéro de téléphone canadien pour communiquer l'ordre du jour et d'autres informations liées à l'événement. Il prévoit de demander un mandat pour accéder légalement à ses communications, afin de faire progresser l'enquête. Cependant, le fournisseur de services n'a pas de capacités d'interceptions et, même avec un mandat, le SCRS ne peut pas obtenir les informations dont il a besoin pour enquêter. Cela retarde considérablement l'enquête, le SCRS doit déployer des ressources supplémentaires pour surveiller la menace et pendant la durée (prolongée) de l'enquête, la population canadienne est moins en sécurité. La modification de la loi imposerait aux fournisseurs de services de se doter de moyens élémentaires conformes aux normes internationales pour être en mesure de faire des interceptions, ce qui garantirait au SCRS de meilleurs résultats d'enquête, plus prévisibles, et renforcerait la sécurité de la population canadienne.

Examens et organismes de surveillance de l'extérieur

Le SCRS est déterminé à respecter les normes les plus élevées en matière de transparence et de responsabilité, à assurer que ses opérations sont conformes au droit canadien, dont la *Loi sur le SCRS* et la *Charte canadienne des droits et libertés*, à suivre les instructions du ministre et des tribunaux et à respecter les politiques du gouvernement du Canada.

Les examens externes indépendants du CPSNR et de l'OSSNR favorisent une culture de conformité, de transparence et d'amélioration continue au SCRS

tout en permettant de tenir les Canadiennes et les Canadiens informés des questions importantes touchant la sécurité nationale.

En 2025, l'OSSNR et le CPSNR ont en tout réalisé 30 examens liés à la sécurité nationale qui touchaient le SCRS, dont 22 sont en cours. De plus, ils ont envoyé au SCRS 71 demandes d'informations ou de séances d'information. Le SCRS répond publiquement à l'ensemble des recommandations qui sont examinées, car il s'agit pour lui d'une façon d'assurer qu'il demeure conforme à la loi et qu'il continue à s'améliorer, ce qui se traduit par de

meilleurs résultats en matière de sécurité nationale pour la population canadienne.

En vertu de la *Loi sur l'OSSNR*, n'importe qui peut déposer une plainte à l'OSSNR relativement à une activité exercée par le SCRS ou au refus d'accorder une cote de sécurité demandée par le gouvernement du Canada. Au cours des dernières années, le nombre de plaintes déposées à l'OSSNR concernant des retards dans le traitement du filtrage de sécurité des demandes d'immigration par le SCRS a augmenté considérablement. En 2025, le nombre de plaintes à l'OSSNR a augmenté de 290 % comparativement à 2024; plus de 91 % de ces plaintes sont liées à des allégations de retards dans le traitement des demandes d'immigration par le SCRS. L'OSSNR a tenu une audience en formation plénière en réponse à cette situation. Le SCRS examinera ses conclusions et ses recommandations et mettra en œuvre les changements appropriés.

Bien que les volumes de demandes en attente d'un filtrage de sécurité soient élevés, le SCRS continue de prendre le temps de filtrer attentivement les demandes afin d'assurer la sécurité du Canada et de sa population. Le SCRS n'accélère pas le traitement des demandes en réponse aux plaintes.

Le commissaire au renseignement (CR) apporte également au SCRS un degré supplémentaire important de surveillance et de responsabilisation. Il examine les décisions du ministre de la Sécurité publique sur les catégories d'ensembles de données et approuve la conservation d'un ensemble de données conformément à l'article 11.17 de la *Loi sur le SCRS* ainsi que les catégories d'actes ou d'omissions qui constitueraient par ailleurs des infractions et que les employés désignés du SCRS et les personnes agissant sous leur direction peuvent commettre dans l'exercice de leurs activités de collecte de renseignement. Dans le but d'accroître encore la transparence, le bureau du CR et le SCRS collaborent pour publier les décisions du CR sur son site Web de manière

à garantir une protection contre la divulgation d'informations qui porteraient atteinte à la sécurité nationale. En 2025, le CR a rendu cinq décisions qui touchaient le SCRS.

Protection de la vie privée et des renseignements personnels

Le SCRS limite les activités de collecte, d'utilisation, de conservation et de communication des renseignements personnels à celles qui sont nécessaires à la réalisation de sa mission et adaptées aux circonstances. Le SCRS collabore avec le Commissariat à la protection de la vie privée et le Secrétariat du Conseil du Trésor pour dégager et mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de protection de la vie privée et assurer que les programmes du SCRS respectent les principes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Au cours de la dernière année civile, le SCRS a examiné 13 atteintes à la vie privée (2 substantielles, 3 fondées mais non substantielles, 1 non fondée et 7 en cours) et 31 atteintes à la vie privée liées à la non-conformité (2 fondées mais non substantielles et 29 en cours), a procédé à 24 évaluations des besoins en matière de protection de la vie privée (dont 6 sont terminées et 18 sont en cours) et rédige actuellement 4 nouvelles évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (14 sont en cours).

Demandes au titre de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Le SCRS a dû composer avec un certain nombre de défis et une très lourde charge de travail en lien avec les demandes reçues en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, ce qui a entraîné une baisse du taux de respect des délais. Plusieurs facteurs expliquent cette baisse, notamment l'augmentation massive des demandes présentées au titre de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* par des personnes voulant connaître le statut de

leur demande de citoyenneté et d'immigration. Ces demandes liées à l'immigration ont entraîné une baisse du taux de respect des délais prescrits par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur l'accès à l'information*. Le nombre de demandes au titre de la *Loi sur l'accès à l'information* a diminué au cours de la dernière année, bien que le volume de pages examinées ait augmenté de 86 %. Le SCRS étudie activement diverses options pour composer avec les pressions, par exemple recourir aux technologies afin d'améliorer l'efficacité, à différentes stratégies de dotation et à des approches novatrices pour répondre aux besoins de la clientèle.

Cadre de justification

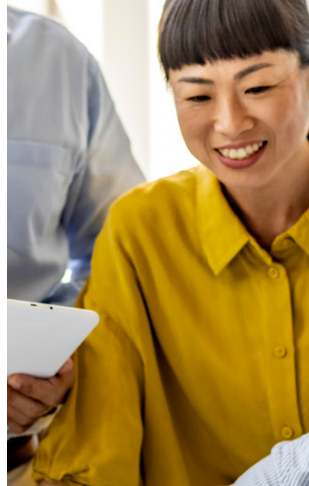
Le cadre de justification autorise les employés du SCRS qui sont désignés par le ministre de la Sécurité publique, et les personnes qui agissent sous leur direction, les sources humaines par exemple, à mener des activités qui constitueraient par ailleurs des infractions. Cela signifie, par exemple, qu'un employé du SCRS ou une source humaine agissant sous sa direction est exonéré de toute responsabilité criminelle lorsqu'il mène des activités justes et adaptées avec un présumé terroriste dans l'espoir de gagner sa confiance.

Comme premier niveau de responsabilisation, le cadre de justification exige que le ministre

de la Sécurité publique détermine, au moins une fois par année, les catégories d'actes ou d'omissions que les employés désignés du SCRS pourraient être justifiés de commettre ou dont ils pourraient être justifiés d'ordonner la commission. Cette détermination n'est valide qu'après avoir été examinée et approuvée par le commissaire au renseignement. Comme deuxième niveau de responsabilisation, et afin de renforcer encore la transparence, le paragraphe 20.1(24) du cadre de justification exige aussi que le ministre publie certaines informations. Le tableau qui suit précise les informations nécessaires par exercice pour remplir ces obligations.

Depuis l'entrée en vigueur du cadre de justification en 2019, les autorisations accordées ont visé à soutenir des activités de collecte d'informations et de renseignements sur l'espionnage ou le sabotage, l'ingérence étrangère ou le terrorisme au sens des alinéas a), b) et c) de la définition de « menaces envers la sécurité du Canada » qui est donnée à l'article 2 de la *Loi sur le SCRS*. Pendant la même période, la majorité des actes ou des omissions dont la commission a été ordonnée au titre de ces autorisations étaient liés au terrorisme au sens de l'alinéa c), ce qui signifie qu'ils constitueraient par ailleurs des activités liées au terrorisme en vertu du *Code criminel*.

Cadre de justification	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre de désignations effectuées en situation d'urgence, au titre du paragraphe 20.1(8)	0	0	0	0
Nombre d'autorisations à ordonner la commission d'actes ou d'omissions accordées, au titre du paragraphe 20.1(12)	172	173	178	161
Nombre d'ordres donnés, au titre de l'alinéa 20.1(15)b)	0	0	0	0



Évolution de notre façon de travailler

Le SCRS continue de consolider ses efforts et de faire d'importants progrès en vue de devenir l'organisation inclusive et centrée sur les personnes à laquelle les membres de son personnel diversifié s'attendent et qu'ils et elles méritent.

Valeurs et éthique

L'instauration d'une culture organisationnelle respectueuse, inclusive et équitable commence dès que de nouveaux employés se joignent à l'organisation et demeure une priorité tout au long de leur carrière, y compris au niveau de la haute direction. L'organisation continue d'accorder la priorité à la formation et à la sensibilisation et, en 2025, elle a étoffé le volet sur les valeurs et l'éthique dans son programme d'accueil et d'intégration afin de donner le ton.

Le SCRS possède son propre code de conduite et y adhérer est une condition d'emploi. Chaque année, les employés sont tenus de se familiariser avec le code de conduite et de confirmer leur engagement à le respecter. En 2025, le SCRS a également renforcé son processus interne de déclaration des conflits d'intérêts afin que les employés

soient mieux outillés pour prendre des décisions éclairées relativement à leurs activités extérieures.

Traiter les cas d'inconduite et d'actes répréhensibles au SCRS

En juin 2025, le SCRS a rendu public son premier rapport annuel [*Traiter les cas d'inconduite et d'actes répréhensibles au SCRS*](#), à la suite de l'engagement pris en 2023 par David Vigneault, ancien directeur du SCRS, visant à faire preuve de transparence, à assurer la reddition de comptes de la part de l'organisation et à montrer que le SCRS donne suite aux cas de comportements inappropriés. Ces efforts soutiennent également la directive émise par le greffier du Conseil privé à tous les administrateurs généraux en 2025 de produire un rapport annuel sur les cas d'inconduite et les actes répréhensibles.

Pour répondre aux préoccupations liées aux statistiques de 2023 et 2024 figurant dans ce premier rapport, en 2025, le SCRS a continué d'offrir des activités de formation et de sensibilisation afin d'informer les employés et les gestionnaires au sujet des comportements acceptables en milieu de travail et d'assurer que les employés qui subissent un écart de conduite ou un acte répréhensible ou qui en sont témoins connaissent les ressources de soutien et les mécanismes de signalement qui sont en place.

L'objectif consiste à continuer à renforcer l'importance d'une culture d'intégrité, de respect et de responsabilisation, et à offrir un milieu de travail sûr et positif pour tous les employés.

Le rapport montre aussi clairement que des mesures disciplinaires ont été prises relativement aux cas de comportements inappropriés.

Bureau de l'ombuds du SCRS

Un volet de l'engagement pris en 2023 concernait la création d'un bureau d'ombuds. Le SCRS a accueilli sa première ombuds, Elianne Hall, en mai 2025. L'ouverture officielle de son bureau a eu lieu en juillet 2025. Ce bureau vient renforcer les efforts déployés pour faire du SCRS une organisation davantage axée sur les personnes en mettant un espace sûr à la disposition de ses employés. Le bureau de l'ombuds est également une tribune indépendante qui permet aux employés à tous les échelons de discuter des difficultés et des préoccupations en milieu de travail. Il offre notamment du soutien aux personnes qui vivent des difficultés liées au harcèlement, à la discrimination et à d'autres formes de cas d'inconduite et d'actes répréhensibles. Le bureau applique quatre grands principes : absence de formalisme, indépendance, impartialité et confidentialité.

Le mandat de l'ombuds est de dégager les préoccupations systémiques au sein de l'organisation, de prodiguer des conseils impartiaux au directeur et d'éclairer la prise de décisions dans l'organisation pour améliorer le milieu de travail.

En janvier 2026, l'ombuds a déposé un rapport sur ses 100 premiers jours dans lequel elle souligne que le SCRS est une organisation dotée de nombreux atouts : employés dévoués, savoir-faire solide et passion commune pour le mandat. Elle note toutefois que le SCRS a du travail d'harmonisation à faire entre les valeurs et les comportements, entre les politiques et la pratique et entre les attentes de la haute direction et le soutien offert pour y répondre. Plus précisément, l'ombuds souligne des préoccupations quant à l'avancement professionnel, des tensions concurrentielles ainsi que des lacunes dans le soutien offert aux gestionnaires et les pratiques de gestion du rendement. Le rapport mentionne également que la résolution de ces enjeux systémiques prendra du temps et nécessitera sans doute une approche à plusieurs niveaux pour renforcer la confiance, consolider les capacités de gestion et promouvoir une culture axée sur la communication constructive et la responsabilisation. Le premier rapport annuel de l'ombuds sera publié à l'automne 2026.

Le directeur du SCRS et l'équipe de direction prennent ces observations au sérieux et les résultats ont été communiqués aux employés par souci de transparence. Ils apporteront des changements et des améliorations tangibles qui tiendront compte des priorités fixées par l'organisation pour l'année à venir.

Stratégie d'équité, de diversité et d'inclusion

En 2025, le SCRS a poursuivi la mise en œuvre de sa [Stratégie d'équité, de diversité et d'inclusion lancée en 2022](#), et son plus récent [rapport d'étape](#) a été publié au printemps 2025. Au total,

45 % des 45 engagements adoptés sont terminés et les autres ont été mis en œuvre ou sont en cours de réalisation.

Au cours de la dernière année, le SCRS a réalisé de grands progrès quant à la représentation dans l'organisation. L'embauche diversifiée demeure à la hausse : 21,8 % des effectifs s'identifient comme membres d'une minorité visible, 8,5 % comme personnes handicapées, 2,4 % comme Autochtones, et 48 % des agents de renseignement du SCRS sont des femmes. Le SCRS a également amélioré ses processus de recrutement et de dotation à la suite de l'analyse intersectionnelle visant à éliminer les obstacles et à rehausser l'impartialité et l'équité.

Le SCRS a aussi commencé des travaux afin de donner suite aux conclusions du rapport Zellars sur l'expérience des cadres noirs dans la fonction publique qui se rapportent au SCRS par l'intermédiaire de consultations auprès d'un groupe de travail formé d'employés noirs. Ces consultations orienteront les prochaines étapes pour les employés noirs de l'organisation.

Le réseau Femmes en technologie Plus dirigé par des employées du SCRS a permis d'apporter des changements positifs en utilisant les données et la rétroaction des employées pour promouvoir la diversité et l'inclusion dans le secteur de la technologie de l'organisation. Au cours de la dernière année, la tendance à la hausse de la représentation des femmes en sciences et technologie au SCRS s'est maintenue, s'établissant à 19,8 %.

Plan d'accessibilité du SCRS pour 2026-2028

Le SCRS s'engage à faire de son organisation un endroit où toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités, peuvent s'épanouir et contribuer à sa mission.

Le SCRS a réalisé des progrès importants pour favoriser l'accessibilité et éliminer les obstacles. L'organisation a réalisé des progrès dans 95 des

102 engagements de son [Plan d'accessibilité 2023-2025](#), (dont 42 sont réalisés).

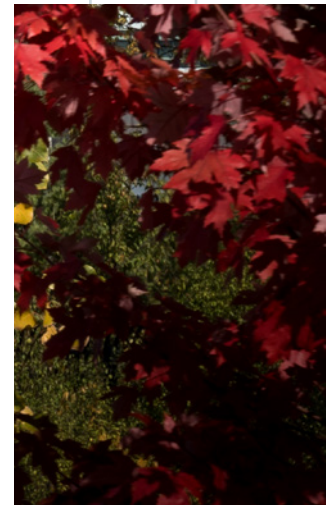
Voici quelques-unes des réalisations accomplies à ce jour :

- des services de transport accessibles mis à la disposition des employés;
- la simplification du processus de demande d'équipement ergonomique;
- la publication des produits en formats de fichiers accessibles;
- l'offre de formations obligatoires sur l'accessibilité, les préjugés inconscients et l'inclusion à l'intention de tous les employés, y compris des cadres;
- l'investissement dans des logiciels accessibles qui répondent aux exigences de l'organisation en matière de sécurité;
- la simplification des procédures et des processus liés aux demandes courantes d'aide au travail pour les employés en situation de handicap.

De plus, l'organisation a aussi publié le [Plan d'accessibilité du SCRS pour 2026-2028](#). Ce plan à jour reflète une meilleure compréhension du travail que le SCRS doit accomplir et il s'engage à poursuivre ses efforts pour éliminer les obstacles (qu'ils soient physiques, systémiques ou liés à l'attitude) et améliorer l'accessibilité pour tous les employés. Ce nouveau plan a été élaboré à la suite d'un processus de collaboration et de consultation avec des employés handicapés et des intervenants clés, qui ont décrit 32 obstacles et les mesures qui doivent être prises pour y remédier. Le nouveau plan d'accessibilité porte sur les sept secteurs prioritaires énoncés dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Les secteurs prioritaires sont notamment :

- améliorer l'accessibilité lors du recrutement en bonifiant l'offre de formations et de mesures d'adaptations pendant le processus d'embauche;
 - améliorer l'accessibilité physique, notamment en installant d'autres portes automatiques et en effectuant une vérification approfondie de l'accessibilité;
 - améliorer l'accessibilité numérique, par exemple au moyen du sous-titrage et de logiciels évalués en fonction de leur accessibilité;
- promouvoir des communications accessibles et améliorer les possibilités de formation et de perfectionnement grâce à des ressources d'apprentissage accessibles et à des mesures d'adaptation;
 - améliorer le soutien et les ressources à l'intention de tous les employés quant aux façons d'obtenir et d'appliquer des mesures d'adaptation en milieu de travail.





**Pour plus d'informations,
communiquez avec nous :**

CP 9732, succursale T
Ottawa (Ontario) K1G 4G4
Canada

Téléphone : 613-993-9620

ATS ou téléscripneur : 613-991-9228

www.canada.ca/SCRS

/ Des renseignements, des conseils et des interventions fiables pour un Canada sûr et prospère.
A safe, secure and prosperous Canada through trusted intelligence, advice and action.